

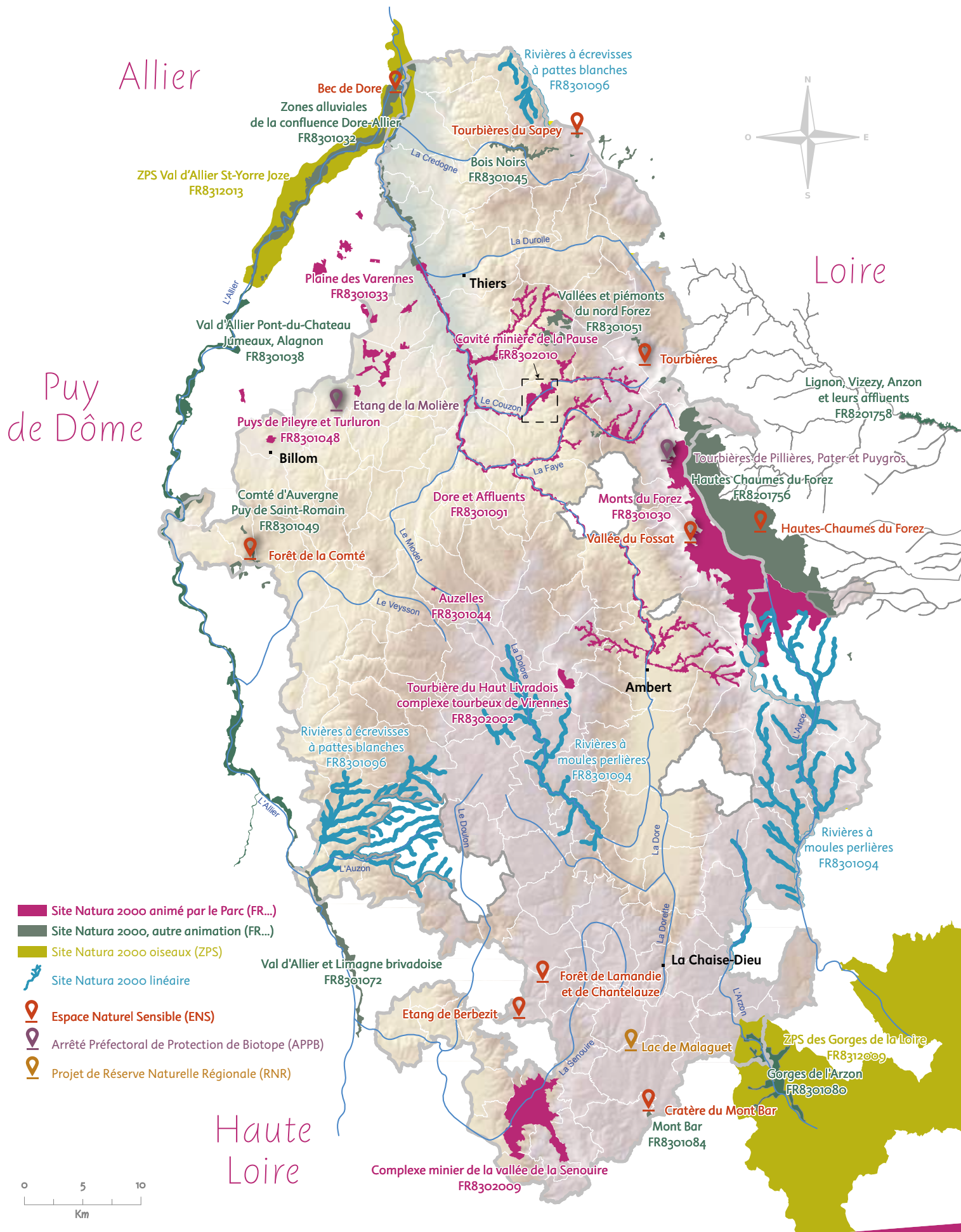
┌ Territoire
de connaissances ┐



Plan biodiversité

du Parc naturel régional
Livradois-Forez





Sommaire

	Edito	5
	Introduction	6
Chapitre 1.	Améliorer les connaissances	8
	1. Milieux	8
	2. Flore	9
	3. Faune	10
	Établir une base de connaissance pour les espèces animales dont les dynamiques de population sont mal connues sur le territoire du Parc	10
	Améliorer la connaissance des espèces pour lesquelles le Parc a une forte responsabilité	12
	4. Espèces exotiques envahissantes	15
	5. Espèces domestiques et cultivées	16
Chapitre 2.	Suivre l'état de conservation des milieux et des espèces	18
	1. Un observatoire de la biodiversité du Livradois-Forez	18
	2. Milieux	19
	3. Flore	19
	4. Faune	20
	5. Espèces exotiques envahissantes	21
Chapitre 3.	Préserver et gérer les réseaux écologiques	22
	1. Maintenir ou restaurer des sites majeurs (Trame Verte)	23
	Poursuivre et renforcer les programmes de préservation et de gestion en cours en faveur de certains milieux naturels	23
	Renforcer le réseau des aires protégées ou devant faire l'objet d'un programme de gestion en faveur de certains milieux naturels	26
	Responsabilité du Parc et pistes d'action en faveur de la flore patrimoniale	27
	Responsabilité du Parc et pistes d'action en faveur de la bryoflore	30
	2. Maintenir ou restaurer des milieux hydrographiques et milieux associés (Trame Bleue)	31
Chapitre 4.	Préserver et gérer les espèces	32
	1. Agir en faveur d'espèces bénéficiant d'un PNA et d'une déclinaison régionale en Auvergne	32
	2. Agir en faveur d'autres espèces patrimoniales pour lesquelles le Livradois-Forez a une responsabilité particulière	35
	3. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes	37
	4. Agir en faveur des espèces domestiques et cultivées	39
Chapitre 5.	Mobiliser les acteurs, informer, former	40
	1. Mobiliser les acteurs	41
	Promouvoir et développer une gestion durable de la forêt	41
	Encourager des pratiques agricoles saines	41
	Développer un tourisme durable de nature et de patrimoines	42
	Mobiliser les collectivités membres du Parc	42
	Mobiliser tous les acteurs	43
	2. Informer, sensibiliser, impliquer les habitants	44
	Informé, sensibiliser la population	44
	Renforcer l'éducation des jeunes à l'environnement et au développement durable	45
	Impliquer les habitants dans les actions du Parc	45
	Glossaire	46
	Remerciements	47

Édito



Canneberge (fleur)

La beauté de son cadre naturel, ses hauts lieux paysagers, la diversité de ses patrimoines culturels sont des richesses uniques que le Parc souhaite protéger, et surtout intégrer dans les politiques de préservation et de gestion appliquées au Livradois-Forez.

La nouvelle Charte du Parc (2011-2023), dans son premier objectif stratégique intitulé « Maintenir la biodiversité et diversifier les habitats naturels », prévoyait l'élaboration d'un plan biodiversité à l'échelle du Livradois-Forez, en cohérence avec les plans régionaux et les stratégies nationales en faveur de la biodiversité. C'est en ce sens que le Plan Biodiversité du Parc naturel Livradois-Forez a été adopté par son comité syndical en juillet 2012.

Ce plan repose sur un diagnostic de la biodiversité et présente pour chaque thème (milieux naturels et groupes d'espèces) les principaux enjeux et les orientations proposées en termes de connaissance, de protection, de gestion ou de valorisation de la biodiversité.

Il constitue, avec l'étude des réseaux écologiques du Parc achevée en 2012, une double référence pour orienter les actions des communes, de leurs groupements et des acteurs du Livradois-Forez.

Tony BERNARD,

Président du Parc naturel régional Livradois-Forez
Maire de Châteldon

Introduction

Le Parc naturel régional Livradois-Forez (PNRLF) dispose, comme la plupart des acteurs de la biodiversité*, de nombreuses sources d'information concernant son territoire. Ces données sont pourtant incomplètes. C'est pourquoi en 2006, le Parc a réalisé, à l'attention des communes et de leurs groupements, un atlas communal des richesses naturelles de leur territoire. Celui-ci est mis à jour en fonction des dernières données recueillies.

Par ailleurs, depuis sa création en 1986, le Parc conduit des inventaires et suivis de la faune, de la flore et des milieux visant à mieux les connaître et à les faire connaître, à veiller à leur état de conservation, notamment sur les sites et les espèces reconnus présentant un intérêt écologique particulier. Cette connaissance sert de base aux choix d'action, d'intervention sur les sites majeurs du Parc, aux nombreux conseils et avis que celui-ci est amené à donner et aux actions pédagogiques, de sensibilisation, d'information ou de communication visant différents publics.

Au niveau régional, le Diagnostic de la biodiversité en Auvergne (décembre 2009, DREAL et Région Auvergne) et la cartographie des réseaux écologiques de Rhône-Alpes (2009) sont deux publications majeures qui ont préfiguré, par leur approche fonctionnelle, l'élaboration des SRCE* (Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique) issus des lois Grenelle. Les travaux de l'IPAMAC* pour l'« identification d'une trame écologique du Massif central avec extension vers les Pyrénées » constituent également une référence dans ce domaine (2008-2010).

Au plan départemental, les politiques environnementales des Conseils généraux du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire et de la Loire ne se limitent plus seulement aux schémas des ENS (Espaces Naturels Sensibles). Différents services sont impliqués dans une approche dynamique autour de la biodiversité (routes, cours d'eau, stratégie pour les espèces faunistiques patrimoniales de la Loire par exemple...).



Aglia tau mâle



L'Etat, suite aux lois Grenelle et avec la nouvelle Stratégie Nationale pour la Biodiversité (2011-2020), a initié différents programmes en faveur de la biodiversité, tels que la SCAP (Stratégie de Création des Aires Protégées), les ABC (Atlas de la Biodiversité Communale), et a lancé plusieurs appels à projets concernant la Trame Verte et Bleue*.

L'Europe intervient essentiellement sur le réseau de sites Natura 2000 existants sur le territoire du Parc.

Enfin, de nombreux partenaires, tels que les Conservatoires d'espaces naturels, les fédérations de chasse ou de pêche, des associations naturalistes, s'investissent eux aussi pour la biodiversité, soit au travers de campagnes de terrain, de programmes de gestion ou de mesures de conservation.

Le Parc est impliqué à des degrés divers dans l'élaboration et la mise en œuvre de toutes ces stratégies concernant la biodiversité. De fait, de nombreux programmes et actions en faveur de la biodiversité se confortent sur son territoire, mais ils se croisent aussi, sans forcément offrir une lisibilité claire et une efficacité optimale. Ainsi, il est apparu au fil des années que les critères de choix des actions à mettre en œuvre sur le territoire du Parc devaient être clarifiés.

La nécessité de définir de grandes orientations au regard des enjeux majeurs concernant la biodiversité et ses multiples facettes s'est ainsi fait sentir clairement au moment de la révision de la Charte du Parc (2008-2010) pour pouvoir prendre des engagements satisfaisants pour le territoire et cohérents vis-à-vis des principaux partenaires.

* Voir glossaire p.46



Le présent document constitue le Plan biodiversité du Parc Livradois-Forez et reprend pour chaque thème (milieux naturels et groupes d'espèces) les principaux enjeux et les orientations proposées pour la durée de la nouvelle Charte 2011-2023. Ce document de référence a été conçu comme une déclinaison du Diagnostic de la biodiversité en Auvergne et construit selon la même méthode avec la contribution d'une majorité d'experts précédemment mobilisés au niveau régional.

Le Parc a donc demandé à différents experts, sur la base de l'ensemble des sources disponibles et sans réaliser de prospections de terrain complémentaires :

→ d'établir un état des lieux en termes de connaissance, de conservation, de protection et de sites majeurs identifiés pour chacun de ces aspects,

→ de décrire les facteurs d'influence, et les enjeux qui en découlent,

→ d'identifier la spécificité du patrimoine livradois-forézien, en lien avec l'état des lieux et les facteurs d'influence décrits précédemment,

→ d'apprécier la responsabilité du Parc au regard de sa charte, de ses missions et à l'échelle de son territoire et par rapport à ses missions, ainsi que dans le contexte régional ou supra, tout en précisant le degré d'urgence des interventions préconisées,

→ de proposer des pistes d'orientations et d'actions susceptibles d'être prises en charge par le Parc et de préciser au regard de ce qui précède quels sont les sites et les espèces prioritaires.

Les diagnostics thématiques (disponibles sur le site internet du Parc) ont donné lieu à des échanges entre les experts mobilisés par le Parc, de façon à obtenir un regard croisé sur ses richesses naturelles et les enjeux actuels.

Les limites de cette démarche sont liées à l'ampleur du travail engagé et aux informations disponibles au moment où elle a été conduite. Ainsi, différents groupes ou sous-groupes d'espèces n'ont pas pu être traités (mollusques, nombreux sous-groupes parmi les insectes...) ou l'ont été insuffisamment (espèces aquatiques par exemple). Le regroupement d'informations et la concertation initiés par le Parc autour du diagnostic auraient pu être plus largement développés sur une durée plus longue (certains partenaires n'ont pas pu être consultés). Enfin, le manque de connaissances sur certains groupes d'espèces ou sur certaines espèces patrimoniales est tel qu'il faudra attendre les résultats des inventaires préconisés pour pouvoir proposer une stratégie d'intervention ou des actions concrètes.

Pour autant, les apports d'une telle démarche sont considérables. Ce Plan biodiversité et l'étude des réseaux écologiques du Parc (cartographie, stratégie, programme d'action), même s'ils doivent être complétés et actualisés, serviront de base pour les communes et leurs groupements. Il en est de même pour la réflexion que le Parc conduit en interne avec sa commission Biodiversité-Education et ses instances décisionnelles, ou encore avec ses partenaires techniques et financiers. Les orientations d'action devront toutefois être ajustées au regard des connaissances acquises et de l'évolution des milieux et des espèces au fil du temps.

Enfin, cette démarche a permis de créer une synergie entre les experts mobilisés à cette occasion sur le territoire du Livradois-Forez dont la biodiversité reste encore trop mal connue.



Améliorer les connaissances

Il ressort des diagnostics des différents groupes d'espèces et de milieux réalisés par les experts que l'état de la connaissance de ces composantes de la biodiversité du Livradois-Forez est très variable. S'il paraît relativement bon pour ce qui est des milieux et de la flore dans leur ensemble, une analyse plus fine montre que, pour les bryophytes* tout comme pour les mammifères et les insectes par exemple, cette connaissance est insuffisante.

De nombreux travaux d'inventaire plus ou moins ciblés (groupes d'espèces, espèces, secteurs géographiques) seront nécessaires. Différents suivis également seraient utiles pour mieux comprendre la répartition de certaines espèces ou de groupes d'espèces, ou apprécier leur dynamique de population et suivre leur état de conservation.



1. Milieux

Le bilan relatif aux milieux naturels réalisé par le Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC) repose sur une approche phytosociologique* qui distingue au sein de quatre grands types de milieux - milieux ouverts non humides, milieux ouverts humides et aquatiques, milieux forestiers et zones urbaines - 24 formations végétales et 63 types de milieux élémentaires.

Le niveau de connaissance des végétations du Livradois-Forez est relativement satisfaisant, mais il est inégal au plan géographique et en fonction des types de milieux considérés.

Certains secteurs ont été bien étudiés (Monts du Forez, notamment « hautes-chaumes », plaine des Varennes, Forêt de la Comté, Bois Noirs), mais un déficit d'information porte sur les étages collinéen et montagnard inférieur (piémonts occidentaux, plateaux de La Chaise-Dieu et de Craponne, etc.) ; la distribution et l'état de conservation de certains types de milieux sont mal connus (cas des prairies de fauche par exemple). Il n'a pas été réalisé de synthèse phytosociologique globale, ni de catalogue des végétations présentes.

→ Acquérir des connaissances typologiques par des prospections de terrain complémentaires ciblées sur certains milieux élémentaires.

→ Réaliser une cartographie de la végétation et des habitats du Parc (déjà programmée sur 2012–2015).

2. Flore

Le diagnostic concernant la flore vasculaire* a été réalisé par le CBNMC.

La flore vasculaire du Parc, comme la flore auvergnate, comporte une large proportion d'espèces cosmopolites, eurasiatiques et européennes, qui constituent le « fonds » de flore du Parc. Mais, ce territoire présente également les spécificités suivantes :

- un nombre important d'espèces orophytes* et d'espèces boréales bien adaptées aux conditions climatiques froides des zones montagnardes (et subalpines pour le Forez) du Forez, des Bois Noirs, du Livradois et du plateau de La Chaise-Dieu. À noter également la faible surface de l'étage subalpin dans le Forez, d'où une responsabilité importante du Parc dans la connaissance et la préservation des espèces végétales de cet étage ;

- sur les bordures occidentales et méridionales du Parc, les conditions plus chaudes et plus sèches ont permis le maintien d'espèces d'affinité méditerranéenne, dont les noyaux de populations les plus importants en Auvergne sont situés à proximité des limagnes ;

- enfin, la vallée alluviale de la Dore et les nombreux étangs des Varennes ont permis l'expression d'une flore liée aux milieux aquatiques riche mais cependant de plus en plus menacée par le développement des espèces exotiques envahissantes, d'où une responsabilité importante du Parc dans le maintien des espèces patrimoniales de ces milieux.

La connaissance de la flore vasculaire est assez satisfaisante (231 500 données floristiques concernant les Trachéophytes sur le Parc), mais on constate un vieillissement des données dont une partie est localisée de façon imprécise. 2 631 taxons, 1 631 espèces dont 1 439 espèces indigènes ou bien intégrées. 202 taxons patrimoniaux dont 88 jugés prioritaires. Des secteurs restent déficitaires en connaissances.

— Flore vasculaire en général

→ Affiner, actualiser et compléter cet inventaire par un inventaire fin en maille 1 x 1 km. Cet inventaire permettrait également de rechercher de nouvelles stations de taxons patrimoniaux, d'actualiser des citations anciennes sur ces derniers et de recueillir des éléments complémentaires sur leurs populations et stations. Il serait à réaliser au moins dans les secteurs mal connus ou dans les secteurs les plus riches floristiquement.

→ Rechercher l'adhésion des communes de la Loire situées en limite régionale au niveau des zones sommitales du Forez pour prendre en compte les espèces remarquables (Chalmazel, Roche, Sauvain, Saint-Bonnet-le-Courreau).



— Taxons patrimoniaux* de la flore vasculaire

Le bilan de la flore vasculaire met en évidence une richesse assez importante du Parc en espèces patrimoniales (202 taxons patrimoniaux), liée aux diversités altitudinales (de l'étage collinéen à l'étage subalpin), géologiques et climatiques du Parc, mais également à la présence d'une variété importante de milieux. Le nombre de taxons patrimoniaux non revus après 1990 est élevé (49 taxons, soit près de 24,3 % du nombre de taxons patrimoniaux).

→ Organiser des campagnes de recherche des taxons patrimoniaux, ce qui permettrait certainement de retrouver un certain nombre d'entre eux. Une priorité pourrait être accordée aux taxons de l'étage subalpin, à ceux des zones humides de basse altitude et aux taxons d'affinité méridionale.

→ Actualiser ces citations et définir une liste de taxons prioritaires pour lesquels l'actualisation des données mais également le suivi et la conservation des populations seraient possibles à court ou moyen terme. Une liste de 88 taxons patrimoniaux prioritaires, présents après 1990, est proposée (sur la base de critères de rareté dans le Parc et en Auvergne, « représentativité » du taxon dans le Parc, régression, menaces, responsabilité du Parc, taxon ciblé dans le diagnostic de la biodiversité en Auvergne ou présent dans la liste d'espèces prioritaires de la Loire) et sera à affiner au fur et à mesure de l'acquisition de connaissances complémentaires sur les différents taxons patrimoniaux du Parc.

→ Préciser la connaissance floristique du secteur géographique particulier d'Arlanc-Beurrières (flore messicole sur secteur marno-calcaire).



Canneberge (fruit)

— Bryophytes

Le CBNMC a également réalisé une synthèse des données floristiques disponibles sur le groupe des bryophytes et une première synthèse sur les végétations bryophytiques du Parc, malgré le peu d'informations disponibles pour ces deux approches, ce qui est essentiellement lié à un manque de prospections.

497 taxons (369 mousses, 128 hépatiques). Seuls des sites phares ont été prospectés. Certains genres sont exceptionnellement riches en taxons (27 espèces de Sphaignes). Une richesse bryophytique élevée malgré des lacunes de prospection.

→ Réaliser un inventaire bryophytique des sites mal connus par maillage ou par grands secteurs écologiques.

→ Effectuer une recherche spécifique des taxons à fort enjeu patrimonial (*Anacamptodon splachnoïdes*, *Anastrepta orcadensis*...).

3. Faune

➔ **Établir une base de connaissance pour les espèces animales dont les dynamiques de population sont mal connues sur le territoire du Parc**

Le diagnostic concernant les principaux groupes d'espèces animales a été réalisé, selon la même méthode que pour les végétations et la flore, par différents experts. Ainsi, des orientations pour améliorer les connaissances sur le Parc sont données par groupe d'espèces au regard du bilan de la connaissance dressé dans chaque diagnostic. Il s'avère que les mammifères (hors chiroptères) et les coléoptères sont les plus mal connus globalement sur le territoire du Parc, alors que les papillons, les amphibiens et les reptiles souffrent d'un manque de connaissances sur le territoire du Parc situé en Haute-Loire. Pour ces groupes, la priorité est donc d'établir une « base de connaissances ».

Pour les autres groupes d'espèces, on constate plutôt un état de connaissance disparate ou insuffisant selon les secteurs ou selon les espèces, et l'amélioration des connaissances devrait porter prioritairement sur les espèces pour lesquelles le Parc a une responsabilité particulière.



— Mammifères (hors chiroptères*)

Le diagnostic concernant les mammifères sauvages hors chiroptères a été réalisé par le Groupe Mammalogique d'Auvergne (GMA).

La connaissance des mammifères sauvages est globalement faible et partielle (répartition des espèces, dynamiques des populations, pour certaines espèces : données inexistantes ou peu nombreuses, hétérogènes...) sauf pour les espèces qui font l'objet de suivis régionaux ou locaux (loutre d'Eurasie, castor d'Europe, campagnol amphibie) ou nationaux (genette, chat forestier, écureuil roux...). A priori, 48 espèces de mammifères sauvages (hors chiroptères) sont présentes en Livradois-Forez sur 51 identifiées en Auvergne en 2010.

→ Réaliser des prospections généralistes pour renforcer la connaissance de la diversité, de la répartition et de la dynamique de population des espèces présentes au sein des grands ensembles naturels du Parc, l'idéal étant de couvrir le plus de secteurs possibles.

→ En termes d'espèces, les priorités suivantes peuvent être énoncées : insectivores, lagomorphes et rongeurs, carnivores (en complément des suivis existants pour ces derniers). De plus, la présence du campagnol des neiges est à confirmer.

→ La formation d'un réseau d'observateurs sur le territoire du Parc, tant pour les mammifères que pour d'autres espèces, est souhaitable.

Anaglyptus mysticus



— Coléoptères

La spécificité du Parc Livradois-Forez vient avant tout de la grande diversité de biotopes et de niches écologiques qu'il possède. La Société d'histoire naturelle Alcide d'Orbigny a identifié 51 espèces de coléoptères patrimoniales en Livradois-Forez sur 84 présentes en Auvergne.

On note un déficit de connaissances très important sur le Parc et, de fait, il est impossible de dresser un état de conservation des populations de coléoptères, sauf pour le Grand capricorne du chêne (suivi dans le Puy-de-Dôme).

→ Réaliser des inventaires sur certains sites a priori favorables aux coléoptères afin de compléter les connaissances globales sur ce groupe d'espèces, et organiser les prospections sur des secteurs représentatifs de la diversité de milieux présents dans le Parc.

— Papillons

Le bilan des connaissances sur les Rhopalocères et Zygènes (papillons diurnes), réalisé par la Société d'histoire naturelle Alcide d'Orbigny (SHNAO), montre que 19 espèces de Zygènes et 120 espèces de Rhopalocères sont présentes ou anciennement présentes.

Le niveau de connaissance sur le territoire du Parc est déficitaire par rapport au niveau départemental, particulièrement pour la partie Haute-Loire.

→ Mener des prospections spécifiques sur les communes ayant moins de 30 taxons identifiés en commençant par le secteur altiligérien.

— Amphibiens et reptiles

La SHNAO alimente et gère une base de données Amphibiens-Reptiles pour le département du Puy-de-Dôme depuis une dizaine d'années, ce qui lui a permis de réaliser le diagnostic des populations sur le territoire du Parc, essentiellement pour la partie puydômoise. On note la présence de 13 espèces d'amphibiens et 12 reptiles sur le territoire du Parc.

La connaissance des amphibiens et des reptiles sur le Parc est insuffisante, surtout sur la partie Haute-Loire.

→ Mener des prospections spécifiques sur les communes ayant le plus faible nombre de taxons identifiés en commençant par la Haute-Loire.

Améliorer la connaissance des espèces pour lesquelles le Parc a une forte responsabilité

Les propositions d'actions pour l'amélioration des connaissances des espèces animales pour lesquelles le Parc a une forte responsabilité découlent du bilan des connaissances et concernent les espèces patrimoniales ou jugées prioritaires par les experts, tout en tenant compte des Plans Nationaux d'Actions (PNA) et des déclinaisons régionales en place ou en projet.



Avifaune

L'état des lieux de l'avifaune du Parc a été réalisé par la LPO Auvergne à partir des 47 394 données collectées sur ce territoire, par son réseau d'observateurs (1902-2010). Ce diagnostic concerne 235 espèces. Suivant les saisons, le Parc accueille au moins 185 espèces migratrices, 104 sont présentes en période hivernale et 132 nichent.

On note globalement un déficit d'observations sur le Parc, avec de grandes variations selon les communes.

Après un premier tri au regard de divers indicateurs régionaux, nationaux et européens, 130 oiseaux possèdent un statut patrimonial, dont 62 nicheurs dans ce territoire. Dans ce cortège et selon les spécificités environnementales du Parc, 39 espèces à enjeux ont été déterminées, dont 11 sont emblématiques du Livradois-Forez : la Gelinotte des bois, le Milan royal, la Bécasse des bois, le Pigeon colombin, les Chouettes chevêche et de Tengmalm, le Cincle plongeur, le Tarier des prés, le Merle à plastron, la Pie grièche grise et le Venturon montagnard.

→ Pour l'amélioration des connaissances de 14 à 16 espèces à enjeux, sont notés comme prioritaires : Gelinotte des bois, Busard St-Martin, Merle à plastron, Pipits farlouse et spioncelle, Venturon montagnard, Chouette de Tengmalm, Bruant ortolan, Alouette lulu, Vanneau huppé, Tarier des prés, Grand-Duc d'Europe, Petit-Duc scops, Grive litorne ; une réflexion est nécessaire sur la Pie grièche à tête rousse et le Tarin des Aulnes.

→ Par ailleurs, on note la présence de trois espèces faisant l'objet d'un PNA :

→ **La Chouette chevêche**, dont le Parc est un des bastions en Auvergne, voire au plan national.

Une connaissance plus précise de la répartition et de la dynamique des populations sur le territoire du Parc serait utile, en complément des suivis réalisés dans le cadre du réseau «Chouette chevêche» des Parcs naturels régionaux mais qui ne concernent qu'une partie des effectifs du territoire ;

→ **Le Milan royal** : nécessité d'améliorer la connaissance des populations nicheuses et de leur dynamique sur les deux noyaux de Montmorin/Fayet/Isserteaux et du bassin d'Ambert.

→ **Pies grièches grise et à tête rousse** : nécessité d'améliorer la connaissance des populations et de leur dynamique en fonction de ce qui aura déjà été fait dans le cadre du Plan Auvergne.

Papillons

La SHNAO a identifié 139 taxons présents ou anciennement présents sur le Parc (7 non revus après 1990). Il n'existe pas d'espèce endémique au Parc, mais on note la présence d'un microendémisme représenté par le Satyrion du Forez et l'Apollon du Forez, celui-ci n'ayant toutefois pas été revu de façon certaine depuis plus de trente ans.

La diversité des milieux naturels de ce vaste territoire s'étageant de 350 mètres à plus de 1600 mètres d'altitude, associée à sa position géographique au sein du Massif central, permet à quelques particularités de s'exprimer (espèces typiquement montagnardes et espèces planitiales* d'affinité méridionale ; présence d'espèces se trouvant en limite d'aire de répartition ou à aire disjointe).

Deux groupes d'espèces patrimoniales ont été définis. Le premier dit « prioritaire » comprend sept espèces. Le second dit « à surveiller » comprend dix espèces. Parmi l'ensemble de ces espèces, sept sont considérées comme disparues ou présumées disparues.

→ Un bilan des populations de huit espèces des deux groupes est nécessaire car soit on en a un niveau de connaissance faible, soit elles n'ont pas été revues depuis plus de 30 ans (Azuré des mouillères, Azuré du serpolet, Cuivré de la bistorte et Cuivré des marais, Zygène d'ostérode, l'Hermite, le Faune et l'Hespérie de la malope).

En fonction des résultats de ce bilan, des propositions de suivi ou de gestion seront formulées pour chaque espèce.

→ De cette façon, la présence des 7 espèces considérées comme disparues probables sera confirmée ou non. Les Azurés (Maculinea alcon et arion) faisant l'objet d'un PNA et d'une déclinaison régionale en Auvergne en cours d'élaboration, leur recherche devra être organisée en cohérence avec les inventaires programmés au niveau régional.

Milan royal



— Amphibiens / Reptiles

La SHNAO signale la présence de 13 espèces d'amphibiens et 12 espèces de reptiles.

Trois espèces sont jugées prioritaires : le Triton crêté, la Vipère péliade et le Sonneur à ventre jaune.

Trois espèces sont notées comme sensibles : le Triton alpestre, la Rainette verte et la Couleuvre d'Esculape.

Trois espèces sont «à surveiller» : le Crapaud des joncs, le Lézard des souches et la Couleuvre vipérine.

Enfin, la présence de deux espèces reste à confirmer : la Couleuvre verte et jaune et la Cistude d'Europe.

La connaissance des amphibiens et des reptiles sur le Parc est insuffisante.

→ Il convient d'améliorer les connaissances pour les espèces jugées prioritaires, particulièrement pour le Sonneur à ventre jaune qui fait l'objet d'un PNA et d'une déclinaison régionale en Auvergne et pour lequel le Parc a une responsabilité particulière car il abrite a priori les plus importantes populations connues en Auvergne, dans le secteur de la Plaine des Varennes et de nombreux autres sites où l'espèce est présente mais dont on connaît mal les populations.

→ Réaliser également un diagnostic pour les espèces sensibles et celles dites à surveiller.

→ Réaliser de nouvelles prospections concernant les amphibiens en général par secteur, sur la base de l'inventaire des zones humides réalisé à l'échelle du bassin versant de la Dore.

Libellule fauve



— Libellules

Le diagnostic concernant les odonates a été réalisé par la SHNAO.

Trois espèces n'ont pas été revues depuis 1993 (le Gomphe serpentif, l'Agrion à lunules et l'Agrion orangé) et une a été signalée (le Leste verdoyant), ce qui porte entre 56 et 59 espèces la faune odonotologique du Parc (74 en Auvergne et 96 en France).

Le Parc possède une bonne diversité d'écosystèmes aquatiques et humides intéressants pour les odonates (rivières Dore et Allier, mares et étangs de plaine, lacs tourbeux d'altitude, tourbières). 16 espèces sont considérées comme patrimoniales, dont les 3 espèces à statut incertain, et dont 7 sont concernées par la déclinaison régionale du PNA odonates.

La connaissance des libellules sur le territoire du Parc est très partielle avec trop peu de données disponibles et une grande disparité en termes de pression d'observation.

→ Actualiser les connaissances en lien avec l'évolution des milieux. Cette première étape permettra d'évaluer l'état de conservation des populations, avant de proposer d'éventuelles interventions sur les sites.

→ Rechercher des espèces probablement disparues comme le Gomphe serpentif, l'Agrion à lunules et l'Agrion orangé ; les deux premières sont concernées par la déclinaison du PNA Odonates en région Auvergne avec une responsabilité très forte pour le Gomphe serpentif, forte pour l'Agrion à lunules et un besoin d'améliorer leur connaissance à l'échelle régionale.

→ Organiser les prospections par grand type de milieu pour y rechercher les espèces inféodées à ces milieux (milieux d'altitude, tourbières et lacs tourbeux, étangs de plaines, rases et ruisselets en prairies, rivières Allier et Dore, zones de source, têtes de bassin versant).

Nacré de la canneberge



— Chiroptères

Les connaissances des chauves-souris sont globalement parcellaires et marquées par une moindre représentation des données en période estivale et une quasi-absence de recherches spécifiques sur les espèces forestières et arboricoles alors que le territoire du Parc est propice à ces espèces.

21 espèces sont identifiées sur le territoire du Parc sur les 28 présentes en Auvergne.

Neuf espèces sont considérées comme présentant un enjeu fort sur le territoire du Parc, il s'agit des espèces inscrites en annexe II de la Directive Faune/Flore/Habitats, ainsi que la Noctule commune, la Noctule de Leisler et la Grande Noctule.

Les gîtes de reproduction d'importance actuellement connus sont installés essentiellement dans du bâti. Compte tenu de l'effort de prospection réalisé sur les sites souterrains du Parc, on peut considérer que la connaissance des gîtes d'hivernation est très bonne.

- Augmenter les recherches spécifiques sur les espèces forestières et d'altitude.
- Développer et pérenniser le programme d'étude par nichoirs artificiels sur les Monts du Forez.
- Réaliser une prospection estivale systématique sur l'ensemble du territoire du Parc, soit par des stages estivaux, soit par des inventaires spécifiques dans des secteurs sous-prospectés.
- Réaliser une cartographie et une prospection de l'ensemble des ponts et ouvrages d'art du Parc.



Vipère péliade



— Ecrevisse à pattes blanches

La connaissance des populations d'Ecrevisse à pattes blanches a été mise à jour lors de l'élaboration des documents d'objectifs des sites Natura 2000 « Rivières à Ecrevisses à pattes blanches du Brivadois / Vallée du Cé et de l'Auzon / Ruisseaux du Cros et des Roches » et « Dore et affluents » et des prospections spécifiques ont été menées à cette occasion. Toutefois, d'autres données existent auprès des fédérations départementales des pêcheurs notamment pour les autres cours d'eau.

- Un regroupement et une synthèse des données seraient nécessaires pour préciser l'état de conservation des populations d'Ecrevisses à pattes blanches qui, en plus des problèmes de qualité physique des cours d'eau, subissent la concurrence des écrevisses exogènes.

— Coléoptères

En complément des prospections à effectuer pour améliorer la connaissance globale de ce groupe d'espèces, des recherches spécifiques seraient nécessaires pour deux espèces pour lesquelles le Parc a une responsabilité particulière, mais dont la présence n'est pas confirmée.

- Rechercher le *Carabus variolosus* Fabricius (Carabe noduleux) aux environs de Chalmazel ; la responsabilité du Parc est très forte si cette espèce est présente.
- Rechercher l'*Osmoderma eremita* (Pique-Prune) dans la plaine des Varennes.

Capricorne du chêne

Raton laveur



4. Espèces exotiques envahissantes

Le diagnostic des espèces exotiques envahissantes sur le territoire du Parc a été réalisé par le CEN Auvergne.

D'un point de vue floristique, 70 % des espèces exotiques envahissantes identifiées en Auvergne sont présentes sur le territoire du Parc, soit 41 espèces et groupes d'espèces (45 taxons). D'un point de vue faunistique, 18 espèces sont présentes ou susceptibles d'être présentes dans un avenir proche sur le territoire du Parc. On dispose d'une relativement bonne connaissance des mammifères, poissons et crustacés, mais d'une faible connaissance des insectes et mollusques.

Pour la flore, le Parc accueille 6 espèces et groupes d'espèces dits prioritaires, sur les neufs de la liste régionale, qui présentent un caractère envahissant avéré en Auvergne et sur la zone d'étude : l'Ambrosie, la Balsamine de l'Himalaya, les Jussies, le Myriophylle du Brésil, les Renouées exotiques, le Grand Lagarosiphon.

A l'inverse, 3 espèces dites prioritaires sont absentes des données collectées pour le territoire du Parc : l'Elodée dense, la Berce du Caucase, le Paspale à deux épis.

→ Les 41 espèces et groupes d'espèces identifiés sur le territoire du Parc doivent faire l'objet d'un inventaire régulier (tous les 5 ans). Cette liste de présence risque d'évoluer au cours du temps, avec notamment l'apparition de nouvelles espèces, et permettra d'avoir une vision territoriale.

→ Cependant 9 espèces jugées prioritaires pour l'intervention du Parc (Ambrosie à feuilles d'armoise, Sénéçon du Cap, Lagarosiphon Myriophylle du Brésil, Lindernie douteuse, Balsamine de l'Himalaya, Erable négundo, Jussie, Renouées asiatiques) doivent faire l'objet d'un suivi plus régulier au regard de leur présence effective et de leur caractère particulièrement envahissant.

→ Mettre en place une veille coordonnée sur le territoire du Parc en lien étroit avec les principaux partenaires concernés avec une vigilance particulière pour des espèces non présentes à ce jour sur le Parc, mais présentes en Auvergne (Paspale distique, Berce du Caucase et Cerisier tardif), pour des espèces absentes d'Auvergne, mais qui présentent un caractère fortement envahissant dans d'autres régions proches et dans des pays riverains, et sur certains secteurs plus propices à l'apparition de nouvelles plantes exotiques envahissantes.

Pour la faune, les espèces exotiques envahissantes présentes sur le territoire du Parc ou présentant un risque pour celui-ci sont des poissons (la Perche soleil, le poisson-chat, la Carpe miroir, et le Silure glane probablement présent sur la Dore), des crustacés, avec les écrevisses exotiques qui sont présentes sur de nombreux linéaires de cours d'eau du territoire du Parc ainsi que sur de nombreux plans d'eau et un reptile, puisque la Tortue de Floride présente sur l'Allier a été observée sur le territoire du Parc. On note aussi la présence probable de mollusques (deux Corbicules).

Parmi les insectes, les plus connus sont les Coccinelles asiatiques présentes sur quelques communes du territoire du Parc et déjà bien présentes en Auvergne et la Punaise américaine du Pin, également très présente en Auvergne et probablement sur le territoire du Parc. Le Frelon asiatique n'a pas encore été observé en Auvergne mais il en est proche par le sud-ouest du Cantal.

Enfin, pour les mammifères, le Rat musqué et le Ragondin sont bien présents sur le Parc, plutôt à proximité du réseau hydrographique. Le Raton laveur a été observé récemment et le Vison d'Amérique poursuit son expansion bien qu'il ne soit signalé pour l'instant qu'à la limite Cantal / Lot.

→ Faire le point et mettre en place une veille sur des taxons mal connus sur le territoire du Parc pour lesquels une intervention pourrait être envisagée : la Tortue de Floride et les écrevisses américaines.

→ Actualiser les données concernant les poissons envahissants à partir des résultats des pêches électriques réalisées régulièrement sur les principaux cours d'eau du territoire.

→ Pour les mammifères invasifs, une surveillance est également souhaitable.

→ En ce qui concerne les insectes et les mollusques invasifs, une veille pourra également être installée.

5. Espèces domestiques et cultivées

La connaissance des espèces domestiques et cultivées sur le territoire du Parc est très variable selon les espèces domestiques ou les plantes cultivées.

Espèces animales domestiques

Le diagnostic des races domestiques réalisé par le CEN Auvergne décrit plus particulièrement les éléments spécifiques à l'Auvergne que sont les races endémiques ou les races à très petits effectifs.

— Bovins

Deux races rustiques locales sont endémiques d'Auvergne : il s'agit de la race Salers et de la race Ferrandaise. Le territoire du Parc est un berceau historique de la race Ferrandaise, tandis que pour la Salers, le territoire est concerné à la marge principalement dans les secteurs les plus au Sud. Sur le territoire du Parc, on dénombre 31 éleveurs de Ferrandaises.

— Ovins

La Bizet, la Rava et la Noire du Velay sont trois races spécifiques à la région Auvergne présentes sur le territoire du Livradois-Forez.

La brebis du Massif central et la grivette sont également présentes mais leur berceau d'origine se trouve en dehors de l'Auvergne.

— Caprins

La Chèvre du Massif central est le seul caprin spécifique à l'Auvergne et c'est l'une des races caprines à faibles effectifs au niveau national. Une part importante du cheptel est située sur le territoire du Parc, au niveau des Monts du Forez, des Bois Noirs et de la plaine des Varennes.

→ Pour les bovins, ovins et caprins, la connaissance est relativement satisfaisante.



— Les Equidés

En Auvergne et plus particulièrement sur le territoire du Parc, deux races auvergnates équines sont présentes : le Cheval d'Auvergne (un seul éleveur sur le Parc) et l'Ane du Bourbonnais (présent sur la marge Nord du territoire du Parc).

→ Pour les équidés et asins, la connaissance est relativement faible ; un travail de recherche des éleveurs serait à réaliser.

— La Basse-cour (filière amateur)

Au sein de ce groupe, on trouve uniquement des races d'ornement, telles que le lapin Gris du Bourbonnais, la poule Bourbonnaise et la poule Charolaise, présentes dans l'Allier. Ces races peuvent concerner à la marge le territoire Livradois-Forez.

→ La connaissance de la basse-cour sur le territoire du Parc est très faible, éparse et incomplète ; une synthèse serait nécessaire.

— Les abeilles

A l'heure où l'Abeille française, dont la lignée principale en France appelée abeille noire (*Apis mellifera* subsp. *mellifera*) semble en déclin sur l'ensemble du territoire français, chaque entité territoriale a une responsabilité importante pour la conservation de cette espèce domestique. Les ruchers sont bien représentés sur l'ensemble du territoire du Parc, aussi bien en plaine que sur les Monts du Livradois et les Monts du Forez.

→ La connaissance des abeilles est satisfaisante, une synthèse serait nécessaire, notamment sur les effectifs totaux.

Pour l'ensemble de ces sous-groupes d'espèces animales, bien que des données soient disponibles auprès de l'institut d'élevage, un recensement plus précis des cheptels et de leur devenir permettrait de déterminer si un soutien leur est nécessaire (en complément du programme de conservation existant pour la Ferrandaise) et d'en définir les contenus.



Espèces végétales cultivées

Le diagnostic réalisé par le CEN Auvergne distingue les variétés fruitières, les variétés potagères, les cépages et les céréales.

— Les variétés fruitières

Comme à l'échelle nationale ou régionale, on retrouve sur le territoire du Livradois-Forez une très grande diversité de variétés fruitières. Parmi celles-ci, on distingue celles que l'on peut qualifier de variétés « Livradois-Forez » (critères historique, géographique et culturel) de celles qui ne présentent aucun lien avec le territoire si ce n'est le fait d'y avoir été introduites.

Les principales essences fruitières rencontrées sur le territoire sont la pomme (62 variétés), la poire (26), la cerise (12), la prune (8), et accessoirement la châtaigne (3) et la pêche (2).

Soit un total de 113 variétés fruitières dont 88 sont spécifiques à des territoires du Livradois-Forez et ne se retrouvent pas sur d'autres territoires auvergnats. Parmi ces dernières, 20 de ces variétés restent à retrouver et à greffer.

La connaissance des variétés fruitières est relativement bonne grâce aux différentes structures qui s'y sont intéressé et ont réalisé des inventaires plus ou moins précis des variétés locales (variétés de pommes inventoriées par le CEN).

→ Ces travaux de connaissance mériteraient pour certaines variétés d'être poursuivis, complétés sur certains secteurs ou précisés, et l'on peut souhaiter la mise en place d'un « veille variétale sur l'ensemble du territoire Livradois-Forez ».

Pommier



— Les variétés potagères

Neuf variétés potagères locales concernent le territoire du Livradois-Forez. Deux d'entre elles se rencontrent même uniquement en Auvergne sur le territoire du Livradois-Forez, il s'agit de la Pomme de terre Bleue d'Auvergne (ou Bleue du Forez) et de l'Ail rose d'Auvergne. Les autres variétés du Livradois-Forez (Haricot « Fève d'Auvergne », Pois « Cerpette d'Auvergne », Haricot « Michaude », Pois-haricot, Haricot « Ptit RI », Navet « Rave d'Auvergne », Chou « quintal d'Auvergne ») sont pour la plupart multipliées à très petite échelle par quelques personnes, voire pour le Chou « quintal d'Auvergne » par un seul passionné.

La connaissance des variétés potagères du Livradois-Forez est donc relativement faible.

→ Améliorer la connaissance des variétés potagères par un recensement notamment en sollicitant la population pour le signalement de variétés.

— Les cépages

Aucun des quatre cépages départementaux mis en évidence par l'inventaire des cépages locaux réalisé par la fédération viticole du Puy-de-Dôme ne présente une identité « Livradois-Forez », mais ils sont probablement présents sur le territoire.

La connaissance des cépages est considérée comme insignifiante.

→ Améliorer la connaissance en réalisant un recensement des cépages sur le territoire avec une campagne d'information auprès de la population sur cette thématique pour recueillir des témoignages et des signalements de cépages concernant en particulier les treilles.

— Les céréales

Parmi les 10 variétés de blé tendre d'origine auvergnate, 3 concernent le territoire Parc (Barbot et Blés de Marat). Pour l'orge, on compte 6 variétés d'origine auvergnate, dont 1 concerne le secteur Haute-Loire du Parc (Forezia). Pour l'avoine, 3 variétés proviennent d'Auvergne et, parmi elles, 2 concernent le territoire Parc (région de Craponne-sur-Arzon).

Enfin, sur le territoire du Parc Livradois-Forez, 3 variétés locales de seigle ont été collectées à Ambert dans les années 1990. Ces variétés étaient principalement utilisées pour la réalisation des toits de chaume ou la protection des boutures de vignes. Elles ont été transmises à l'INRA pour une mise en collection.

La connaissance des céréales est satisfaisante sauf pour le seigle.

→ Un inventaire des variétés de seigle cultivées sur le territoire du Parc pourrait être réalisé, ainsi qu'un recensement des agriculteurs céréaliers à pailles.

Avant d'engager toute démarche visant à améliorer la connaissance des espèces domestiques et des variétés cultivées, un lien doit être établi avec les associations qui s'intéressent à l'un de ces sujets ou les organismes spécialisés (Institut d'élevage, INRA, ...).

Suivre l'état de conservation des milieux et des espèces

1. Un observatoire de la biodiversité du Livradois-Forez

L'objectif d'un observatoire de la biodiversité du Livradois-Forez serait a minima de pouvoir disposer à tout moment de données actualisées et géo référencées sur les espèces et les milieux présents.

Avant d'engager toute démarche qui viserait à créer un observatoire de la biodiversité du Livradois-Forez, il conviendra de chercher à valoriser les dispositifs de regroupement des données existant déjà, soit au niveau national (Inventaire national du patrimoine naturel (INPN)), soit au niveau régional (Faune Auvergne, Chloris® pour la flore et les milieux naturels...), soit au niveau départemental (suivi des ENS, suivi des amphibiens dans le Puy-de-Dôme...).

Le rôle du Parc est aussi de contribuer à faire émerger des données en sollicitant les différentes communautés (naturalistes, chasseurs, pêcheurs, piégeurs, habitants...) et à solliciter leur transfert vers les structures responsables d'observatoires ou de suivis : services de l'Etat, associations, fédérations de pêche, de chasse etc. (voir mobilisation des acteurs chapitre 5).

Enfin, l'action du Parc, en termes de suivis qu'il pourrait réaliser ou commander, devra être complémentaire des différents réseaux de suivi existant au plan national, régional ou départemental, notamment :

- Programme de Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC), Pie grièche grise par la LPO.
- Habitats et espèces d'intérêt européen : suivi des habitats d'intérêt communautaire et de leur état de conservation dans le cadre de la mise en œuvre de Natura 2000.
- Réseaux Ongulés sauvages, Castor, Lynx, Chat forestier, Genette, Loup par l'ONCFS.
- Suivis oiseaux d'eau en hiver et autres réseaux avifaune de l'ONCFS (bécasse, ...).
- Suivis régionaux des sites à chauves-souris (gîtes de reproduction et d'hibernation) réalisés par Chauve-Souris Auvergne.
- Enquête Ecureuil roux et Ecureuil gris/du Tamias par l'ONF, le MNHN et la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFPEM).
- Réseau Cigogne noire par l'ONF et la LPO.
- Stations de comptage des poissons migrateurs.
- Réseaux tourbières Auvergne et Massif Central.
- Groupe Régional Auvergne Plantes Exotiques Envahissantes (GRAPEE).
- Programme de Suivi Temporel des Rhopalocères de France (STERF).
- Odonates : Office pour les Insectes et leur environnement (OPIE), Société Française d'Odonatologie.
- Coccinelle, frelon asiatique : Museum d'Histoire Naturelle.
- Suivis réalisés sur les ENS existant sur le territoire du Parc.

Pour son territoire, le Parc devra faire en sorte que les résultats de ces suivis alimentent l'observatoire du Livradois-Forez (conventions d'échange de données).

Cordulie arctique



2. Milieux

Les travaux d'inventaire, de cartographie et de suivi des habitats naturels concernent essentiellement les sites Natura 2000 sur le territoire du Parc (Comté d'Auvergne et Puy Saint-Romain, Bois Noirs, Gorges de l'Arzon, Plaine des Varennes, Complexe tourbeux de Vireennes, Puys de Pileyre et du Turluron, Dore et affluents, ...).

Certains sites parmi ceux-ci ou d'autres ont bénéficié également de relevés phytosociologiques dans le cadre des études de caractérisation des habitats relevant de la directive « Habitats » à l'échelle de l'Auvergne. A défaut de suivi, ces relevés peuvent constituer un état des lieux initial.

→ Les suivis d'habitats d'intérêt communautaire doivent être poursuivis soit dans le cadre des programmes mis en œuvre sur chaque site Natura 2000 par les structures chargées de l'application de la directive Habitats, soit dans le cadre des suivis d'habitats communautaires à réaliser à l'échelle de l'Auvergne.

→ Parmi les habitats d'intérêt communautaire présents sur le Parc, deux nécessitent une attention particulière parce que leur suivi sera instructif quant à l'influence du réchauffement climatique sur les végétations du Livradois-Forez, à savoir le suivi de la pelouse chionophile à Trèfle des Alpes et Nard raide (sommets des Monts du Forez vers Pierre-sur-Haute) et le suivi de la hêtraie – érablaie subalpine à Oseille à feuilles d'arum (secteur des Rochers de la Pause, dans la vallée du Fossat). La responsabilité du Parc est élevée puisqu'il héberge les seules localités en Auvergne de ce type de hêtraie subalpine à Erable sycomore, et très certainement à l'échelle du Massif central.

→ Le CBNMC a fait un bilan des suivis de végétations qu'il serait utile de mettre en place soit en complément de ce qui existe déjà à l'intérieur des sites Natura 2000, soit en dehors de ces sites d'intérêt européen (Lac de Malaguet, étang de Marchaud, végétations de rochers de Saint-Préjet-Armandon, secteur marno-calcaire d'Arlanc-Beurrières, pelouse pionnière du château de la Tourette) pour apprécier l'évolution des milieux patrimoniaux du territoire du Parc, ce qui représente une dizaine de suivis de milieux élémentaires à instaurer.

Lycopode à rameaux annuels

3. Flore

Flore vasculaire

→ Après l'actualisation des données concernant les populations des espèces patrimoniales, mettre en place un suivi régulier de leurs populations en privilégiant d'une part les taxons prioritaires, (88 taxons prioritaires proposés pour l'instant, à affiner) et d'autre part les taxons patrimoniaux non revus après 1990. En particulier, il serait nécessaire de suivre l'évolution générale des populations des espèces patrimoniales de l'étage subalpin.

→ Suivre la progression des espèces envahissantes ou potentiellement envahissantes et mesurer leur impact sur la répartition des plantes patrimoniales.

Bryophytes

→ Effectuer un suivi des taxons à fort enjeu patrimonial sur le territoire du Parc.

→ Poursuivre, voire développer, les suivis bryophytiques réalisés sur les sommets des Monts du Forez et leurs vallées annexes au titre de la Directive Habitats.



4. Faune

À l'échelle du Parc ou sur des sites majeurs pour certaines espèces, des suivis peuvent s'avérer nécessaires pour apprécier l'évolution dans le temps, soit de l'état de conservation des populations, soit de l'aire de répartition de ces espèces. Les suivis préconisés ci-après devront être complémentaires aux observatoires nationaux et régionaux.

De plus, en fonction des connaissances acquises grâce aux inventaires et études qui seront réalisés sur le territoire du Parc, d'autres suivis s'avèreront sans doute nécessaires.

— Mammifères

→ Le Parc ayant une responsabilité particulière pour la Loutre d'Europe qui actuellement se trouve en limite d'aire de répartition sur son territoire, il conviendra de poursuivre en l'adaptant le suivi réalisé à l'échelle du Parc, pour suivre l'évolution de la limite d'aire de répartition de cette espèce en prévoyant d'articuler ce suivi avec ceux réalisés sur les territoires voisins. Le suivi de la loutre peut se combiner avec celui d'autres espèces liées aux milieux aquatiques.

— Chiroptères

→ Gîtes d'hibernation : Pérenniser la réalisation des suivis hivernaux, si possible avec un pas de temps annuel.

→ Gîtes de reproduction : Réaliser un suivi annuel des colonies de reproduction connues des espèces remarquables.

— Coléoptères

→ Après la réalisation des inventaires qui permettront de compléter la connaissance de ce groupe d'espèces sur le territoire du Parc, mettre en place des suivis sur certains sites majeurs à définir.



— Libellules

→ Après la réalisation des inventaires qui permettront de compléter la connaissance de ce groupe d'espèces sur le territoire du Parc, mettre en place des suivis sur certains sites majeurs à définir.

— Avifaune

→ Pour les espèces concernées par un PNA :

— **Chouette chevêche** : poursuivre les suivis dans le cadre du réseau national des Parcs et regrouper les données avec celles du réseau de la LPO pour avoir une vision plus globale.

— **Milan royal** : poursuivre le suivi LPO en période de reproduction et pendant l'hivernage.

— **Pie grièche grise** : poursuivre le suivi LPO des populations dans le bassin d'Ambert.

→ En dehors de ces espèces concernées par un PNA, plusieurs autres espèces à enjeu font ou ont fait l'objet de suivis par la LPO sur le territoire du Parc, et méritent d'être maintenus, voire soutenus, (Faucon pèlerin, Cincle plongeur, Bruant ortolan, Chouette de Tengmalm, Grand-Duc d'Europe...).

→ Évolution globale des populations d'oiseaux : voir si des compléments d'observation seraient nécessaires dans le cadre du programme national de Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) sur des sites de référence ou sur des secteurs où l'on suppose que certaines espèces sont en chute d'effectifs (milieux agricoles de basse altitude et hautes-chaumes).

— Papillons

→ A l'issue du diagnostic des populations d'espèces patrimoniales, un protocole de suivi sera proposé pour ces espèces patrimoniales, en cohérence avec les suivis à réaliser sur les sites majeurs (Plaine des Varennes, Gros Turluron, Puy Saint-Romain, Bois de la Comté, bordures orientales des Limagnes, Hautes-Chaumes des Monts du Forez) pour certains cortèges d'espèces indicatrices de la qualité des milieux dans le cadre des programmes en place.

Chouette de Tengmalm

— Ecrevisse à pattes blanches

→ Des suivis devront être organisés au moins sur les sites Natura 2000 linéaires à Ecrevisses à pattes blanches. Une coordination est à mettre en place pour regrouper les données et apprécier l'évolution globale des populations d'Ecrevisses à pattes blanches.

— Moule perlière

Un bilan des populations de Moule perlière sur les rivières à Moule perlière du Parc a été réalisé par Gilbert Cochet en 2001 et mis à jour lors de l'élaboration des documents d'objectifs des sites Natura 2000 à Moule perlière en 2011.

Le Parc héberge l'une des plus belles populations de Moule perlière en France, sur l'Ance du Nord dont le bassin versant se caractérise par la prédominance d'une agriculture extensive. Toutefois, on y observe une évolution des pratiques agricoles et sylvicoles, avec une tendance à l'intensification par l'aval et des problèmes d'assainissement des effluents domestiques.

→ Des suivis devront être organisés sur les sites majeurs que sont les sites Natura 2000 «Rivières à Moules perlières du bassin de la Dolore» et «Rivières à Moules perlières du bassin de l'Ance du Nord et de l'Arzon».

— Amphibiens reptiles

→ Mettre en place un suivi d'un réseau de sites majeurs pour les espèces prioritaires (Triton crêté, Vipère péliade et Sonneur à ventre jaune), particulièrement pour le Sonneur à ventre jaune à l'échelle du Parc en cohérence avec les différents réseaux de suivi à l'échelle départementale ou régionale.

→ Instaurer également si possible un suivi moins approfondi ou plus espacé dans le temps pour les espèces sensibles (Triton alpestre, Rainette verte et Couleuvre d'Esculape) et celles dites à surveiller (Lézard des souches, Crapaud des joncs, Couleuvre vipérine).

→ Différentes sources de données pourront compléter ce réseau prioritaire de suivi, par exemple au titre de l'observatoire des Amphibiens d'Auvergne en Massif Central, ou des prospections réalisées sur de nouveaux sites de l'inventaire des zones humides, ou encore au titre des différents programmes en cours (Natura 2000, ENS...).

→ Un suivi particulier des zones de contact des deux vipères Péliade et Aspïc serait intéressant.



Ecrevisses à pattes blanches

5. Espèces exotiques envahissantes

— Flore

→ Mise en place d'une veille écologique et de prospections sur les espèces les plus envahissantes et en nette progression en Auvergne (réseau de correspondants). Espèces jugées prioritaires en 2011 : Ambroisie à feuilles d'armoise, Sénéçon du Cap, Grand Lagarosiphon, Myriophylle du Brésil, Lindernie douteuse, Balsamine de l'Himalaya, Erable negundo, Jussie, Renouées asiatiques.

Espèces émergentes à surveiller également : Hélianthes, Verges d'or américaines, Ailanthé glanduleux, Azolla fausse-fougère, Raisin d'Amérique ou encore les Sumac et les bambous...

— Faune

→ Mise en place d'une veille écologique au moins sur la Tortue de Floride et les écrevisses américaines, les poissons, les mammifères (Ragondin et Rat musqué, Raton laveur et Vison d'Amérique), les insectes et les mollusques.

Préserver et gérer les réseaux écologiques

Les réseaux écologiques sont composés des réservoirs de biodiversité et des corridors de la Trame Verte et Bleue. Une étude des réseaux écologiques réalisée à l'échelle du Parc a permis de cartographier ces composantes de la Trame Verte et Bleue, d'établir une stratégie et un programme d'action visant à préserver, voire restaurer ces réseaux écologiques.

Les sites majeurs mentionnés par les experts ayant contribué au diagnostic de la biodiversité correspondent pour l'essentiel aux réservoirs de biodiversité de la Trame Verte et Bleue du Parc.



Pour la flore, plusieurs secteurs de grande richesse en espèces patrimoniales apparaissent clairement :

- les zones sommitales du Forez avec des espèces de l'étage subalpin, de nombreuses espèces des zones tourbeuses, mais également des espèces forestières des hêtraies-sapinières d'altitude,
- la forêt de la Comté avec de nombreuses espèces forestières,
- la bordure orientale de la Limagne avec quelques puys présentant une flore riche en espèces d'affinité méditerranéenne,
- le secteur des Varennes riche en espèces patrimoniales des prairies humides,
- les rebords sud du Livradois et sud-ouest du plateau de La Chaise-Dieu avec la présence d'espèces d'affinité méditerranéenne, notamment dans les secteurs abrités et en bordure de la Limagne brivadoise,
- les tourbières, les hêtraies-sapinières et étangs du Livradois et de l'ouest du Plateau de La Chaise-Dieu,
- le secteur calcaire d'Ar lanc-Beurrières avec une petite zone calcaire très riche en messicoles,
- la basse vallée de la Dore avec des gazons amphibies autrefois riches en espèces patrimoniales qui sont actuellement souvent fortement concurrencés par les espèces exotiques envahissantes,
- la moyenne vallée de la Dore avec quelques étangs, des moissons sur sol acide et des forêts alluviales (ou des forêts sur sols hydromorphes),
- le massif des Bois Noirs, avec notamment la présence d'espèces atlantiques souvent proches de leur limite d'aire orientale.

Logiquement, ces secteurs sont également ceux qui sont mentionnés en tant que sites majeurs pour les différents grands types de végétations patrimoniales présentes sur le territoire du Parc.

Les sites majeurs pour certains groupes d'espèces de la faune qui occupent des milieux diversifiés, comme l'avifaune ou les papillons par exemple, sont également proches de ceux mentionnés pour la flore patrimoniale. Des sites spécifiques hébergent toutefois certaines espèces très rares.

Hêtraie

1. Maintenir ou restaurer des sites majeurs

(foyers de biodiversité de la Trame Verte)

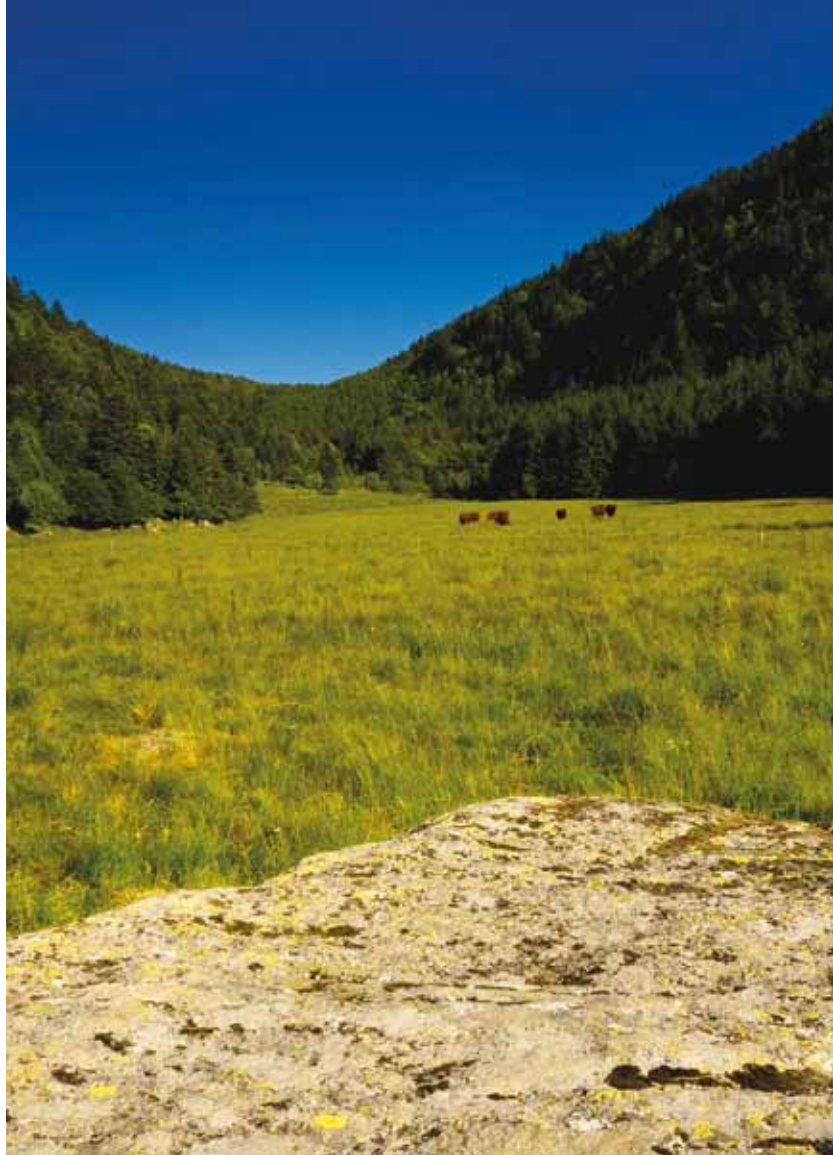
Différents programmes sont en cours (Natura 2000, ENS, CRE...) pour favoriser le maintien d'habitats patrimoniaux et d'espèces patrimoniales pour lesquels le Parc a une responsabilité élevée, sur les sites connus comme étant des réservoirs de biodiversité de la trame verte. Ils sont identifiés au Plan de Parc comme des « zones d'intérêt écologique disposant d'un plan de gestion ou d'une mesure de protection » (charte du Parc 2011-2023). Ces programmes nécessitent d'être poursuivis, voire renforcés, sachant que pour la plupart d'entre eux il s'agit de programmes de gestion et non de protection à portée réglementaire, ne permettant pas toujours une réelle préservation des richesses écologiques.

Certains secteurs à l'intérieur de ces sites, qui bénéficient de mesures de gestion, sont identifiés au Plan de Parc comme prioritaires pour la mise en place d'un plan de gestion ou de mesures de protection, soit pour les milieux qu'ils abritent, soit pour les espèces animales ou végétales présentes.

D'autres zones d'intérêt écologique se trouvent en dehors de tout programme de gestion ou de protection existant et renferment, d'après les experts, des milieux patrimoniaux pour lesquels le Parc a une responsabilité élevée, voire très élevée, et nécessitant une action pour le maintien de ces habitats.

D'autres sites majeurs pourraient apparaître grâce à la réalisation de la cartographie de la végétation et des habitats du Parc, ou du fait de la mise en place de suivis des taxons prioritaires de la flore ou de la faune, notamment pour les espèces prioritaires au niveau régional ou les espèces déterminantes de la Trame Verte et Bleue au niveau national.

Une double approche a été réalisée pour tous ces sites : d'une part, une approche par type de milieu (végétation) d'intérêt patrimonial, puis une approche selon les espèces végétales prioritaires de la flore vasculaire ou de la bryoflore.



Poursuivre et renforcer les programmes de préservation et de gestion en cours en faveur de certains milieux naturels

Pour chaque grand type de milieu, sont décrits : un constat global sur son état de conservation et sa tendance d'évolution, les spécificités du Parc, sa responsabilité par rapport à ce type de milieu et si possible au regard du diagnostic de la biodiversité en Auvergne. Puis sont proposées des orientations pour l'action en termes de gestion, de protection ou de restauration, s'inscrivant dans la suite logique des programmes ou mesures déjà en place.

Les sites majeurs font ensuite l'objet d'une présentation succincte avec mention de secteurs plus précis si possible. Le diagnostic complet des végétations établi par le CBNMC précise également s'il s'agit de milieux élémentaires d'intérêt communautaire et quelles sont les espèces végétales prioritairement concernées pour chaque milieu élémentaire.



Gorges de l'Arzon

Milieus ouverts non humides

(prairies de fauche maigres, pelouses, landes sèches ou fraîches, végétations des rochers...)

On observe une tendance générale négative liée à l'intensification des pratiques agricoles sur les espaces les plus facilement mécanisables et potentiellement productifs, qui s'est traduit notamment par la régression des types de prairies maigres au profit de types de prairies plus grasses (voire temporaires) à flore banale et largement répandues à l'échelle de l'Auvergne, et plus généralement du territoire national. A l'inverse, la déprise agricole sur les terrains peu productifs a été préjudiciable au maintien des espaces pelousaires, souvent remplacés par des plantations artificielles ou voués à l'embroussaillage.

Le site majeur pour ces types de milieux sur le territoire du Parc est les Monts du Forez avec les Hautes-Chaumes. Toutefois, la spécificité du Parc est liée à son gradient altitudinal, à sa diversité géologique (argiles des Varennes de Lezoux, poche marnocalcaire d'Arlanc-Beurrières) et aux pratiques agricoles pour ce qui est des «fumades» des Hautes-Chaumes.

Sa responsabilité porte donc sur le maintien de l'expression de la diversité des différents types de milieux ouverts maigres (pelouses, prairies maigres, landes) ou modérément intensifiés (cultures extensives). Elle est élevée au regard du diagnostic de la biodiversité en Auvergne pour ce qui est des prairies maigres de fauche et pour les pelouses pionnières à *Corynéphore blanchâtre* (une des très rares localités de l'habitat subsistant en Auvergne).

Orientations en faveur de ces milieux ouverts non humides :

→ Promouvoir des pratiques agropastorales respectueuses de la diversité des prairies, notamment à travers la poursuite de mesures agri environnementales, le concours des prairies fleuries...

→ Valoriser le triptique qualité du terroir, qualité du savoir-faire, qualité du produit (ex : réseau des Saveurs du Livradois-Forez, AOP Fourme d'Ambert, marque Parc...).

Les sites bénéficiant déjà de mesures de gestion ou de protection qu'il conviendrait de poursuivre et de renforcer sont les suivants :

- 📍 Monts du Forez (prairies de fauche maigres, pelouses sèches, landes sèches montagnardes à subalpines...),
- 📍 Puy du Turluron,
- 📍 Plaine des Varennes.



Milieux ouverts humides et aquatiques

(végétations aquatiques des eaux stagnantes, végétations amphibies vivaces ou annuelles, tourbières, prairies tourbeuses et prairies humides)

Les milieux ouverts humides et aquatiques ont considérablement régressé suite aux opérations de drainage, de plantations artificielles (prairies), de comblements ou de rectifications de berges.

Une partie appréciable des zones humides patrimoniales du Parc se trouve dans des sites Natura 2000. Les sites majeurs pour ces types de milieux sur le territoire du Parc sont le Haut-Forez, la Plaine des Varennes et le Haut-Livradois (Tourbière de Virennnes).

La responsabilité du Parc est liée d'une part à la présence de types de communautés aquatiques à amphibies très peu représentés dans le reste de l'Auvergne, d'autre part à la densité remarquable de complexes tourbeux dans les massifs montagneux (Haut-Forez, Bois Noirs) représentatifs et caractéristiques de la bordure cristalline orientale du Massif central.

Orientations en faveur de ces milieux ouverts humides et aquatiques :

- Sensibilisation des gestionnaires et des propriétaires à l'intérêt des zones humides ;
- Mise en œuvre d'incitations pour maintenir une gestion agricole traditionnelle sur les parcelles concernées (mesures agri-environnementales en particulier).

Les sites bénéficiant déjà de mesures de gestion ou de protection qu'il conviendrait de poursuivre et de renforcer sont les suivants :

- 📍 Plaine des Varennes
- 📍 Haut-Forez, Bois Noirs, Haut-Livradois.

Milieux forestiers

(tourbières boisées, forêts alluviales, ou marécageuses, chênaies acidiphiles, hêtraies d'altitude, forêts thermophiles, forêts de ravins, sapinières acidiphiles à hyper acidiphiles)

Les milieux forestiers ont subi pour partie une artificialisation des peuplements, notamment par enrésinement.

La spécificité du Parc réside dans la forte représentation des surfaces forestières, surtout à l'étage montagnard et la grande diversité de types d'habitats forestiers élémentaires, depuis les chênaies et les chênaies-pinèdes à l'étage collinéen jusqu'aux hêtraies et aux hêtraies-sapinières à l'étage montagnard. Sa responsabilité passe donc par le maintien de la diversité des types forestiers élémentaires indigènes et caractéristiques du territoire du Parc.

Seule une faible part des peuplements forestiers du Parc est concernée par le réseau Natura 2000, mais on note la présence de boisements dans les ENS départementaux. Les sites majeurs sont les Bois Noirs et la Forêt de la Comté.

Orientations en faveur des milieux forestiers :

- Sensibilisation des gestionnaires et des propriétaires forestiers à la valeur patrimoniale des milieux forestiers et à sa prise en compte dans la gestion sylvicole courante.

Les sites bénéficiant déjà de mesures de gestion ou de protection qu'il conviendrait de poursuivre et de renforcer sont les suivants :

- 📍 Haut-Forez, Bois Noirs, Haut-Livradois : tourbières boisées ;
- 📍 Plaine des Varennes : Chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses ;
- 📍 Monts du Forez :
 - Vallée du Fossat** : hêtraie-érablaie subalpine à Oseille à feuilles d'arum ;
 - Haut-Forez** : hêtraie-érablaie subalpine à Ail de la Victoire ; le Parc héberge le foyer principal en Auvergne de ce type de hêtraie d'altitude.
- 📍 Forêt de la Comté : forêts thermophiles (Chênaies-hêtraies-charmaies et chênaies pubescentes à céphalanthères) ;
- 📍 Bois Noirs : secteur du Puy Gros et du ruisseau du Gros Sapey ; Sapinière acidiphile à Lycopode à feuilles de genévrier : type de forêt résineuse caractéristique du Massif central oriental cristallin, à considérer comme relativement rare et couvrant des superficies réduites.



Doronic D'Auriche



Renforcer le réseau des aires protégées ou devant faire l'objet d'un programme de gestion en faveur de certains milieux naturels

Il s'agit des milieux patrimoniaux pour lesquels une action visant le maintien de ces habitats devrait être nouvellement engagée.

Sont mentionnés ci-dessous les milieux pour lesquels le Parc a une responsabilité élevée, voire très élevée au regard du diagnostic de la biodiversité en Auvergne, et les milieux pour lesquels des sites d'action possible ou nécessaire sont connus. De nombreux autres milieux élémentaires d'intérêt patrimonial et notamment d'intérêt européen figurent dans le diagnostic des milieux du Livradois-Forez. Ils pourront faire l'objet d'interventions auprès des propriétaires, de mesures de gestion, de protection ou de restauration selon les enjeux mis en évidence actuellement ou à venir, et selon les opportunités d'accès à ces milieux pour y conduire une action de sauvegarde.

— Milieux ouverts non humides

- Prairies maigres de fauche hors Monts du Forez et Varennes : pas de site défini ; un niveau de responsabilité élevé pour ce type de milieu ciblé par le diagnostic de la biodiversité en Auvergne.
- Végétation des rochers serpentiniques à Notholène de Maranta (Saint-Préjet-Armandon) : Responsabilité très élevée car il s'agit d'une des trois localités d'Auvergne.
- Parmi les végétations commensales des cultures, la zone marno-calcaire d'Arlanc – Beurrières abrite des communautés messicoles sur sol marno-calcaire à Adonis et héberge de nombreuses espèces vasculaires prioritaires, exceptionnelles ou très rares à l'échelle du Parc et de la région Auvergne. Ces communautés messicoles sur sols neutro-alcalins sont en forte régression à l'échelle régionale. La responsabilité du Parc est donc très élevée.

Elatine à six étamines



— Milieux ouverts humides

- Pour leur végétation aquatique des eaux stagnantes (herbiers flottants et flûteau nageant) et leurs végétations amphibies vivaces oligotrophiles (Gazon amphibie à Littorelle à une fleur, végétation en forte régression en Auvergne, et Gazon à Elatine à six étamines dont les stations constituent les rares localités connues en Auvergne), sont connus sur le territoire du Parc l'étang de Marchaud à St-Bonnet-le-Bourg (63) et le lac de Malaguet à Monlet (43).
- Végétation à Marsillée à quatre feuilles : cet habitat d'intérêt communautaire héberge la Marsillée à quatre feuilles qui est une espèce très rare en Auvergne, en forte régression dans le val d'Allier, ayant apparemment disparu de la majorité de ses stations des Varennes. Le seul site restant à ce jour est une mare à Boudet sur la commune de Dorat (63), en cours d'envahissement par la Jussie qui fait disparaître la Marsillée à quatre feuilles.

— Milieux forestiers

Parmi les milieux forestiers et en dehors des sites qui font déjà l'objet de mesures de gestion, ce sont les tourbières boisées qui méritent une attention particulière car le Parc héberge un des principaux foyers de tourbières boisées à l'échelle de l'Auvergne. Cet habitat est également prioritaire au titre de la directive « Habitats ». Ces tourbières ont subi et subissent de nombreuses atteintes (drainage, plantations résineuses...).

— Zones urbaines

Parmi les milieux présents en zone urbaine, le Parc n'abrite pas de particularité au niveau régional ; toutefois, une plus grande attention doit être portée à certaines communautés végétales comme les communautés muricoles, de façon à maintenir ce patrimoine végétal urbain à caractère spontané, en complément de la mise en valeur du patrimoine architectural.



Marsillée à quatre feuilles

Responsabilité du Parc et pistes d'action en faveur de la flore patrimoniale

La responsabilité du Parc Livradois-Forez est importante dans le maintien des espèces patrimoniales encore présentes, notamment pour les 88 taxons jugés prioritaires d'après le diagnostic de la flore. Celui-ci comporte des éléments précis sur les facteurs d'influence, les enjeux, les spécificités et les responsabilités du Parc, ainsi que des pistes d'orientations et d'actions, pour cinq groupes d'espèces classés grossièrement par types de milieux et présentant des problématiques et des enjeux de préservation communs.

Mare à Saint-Jean-des-Ollières



Espèces prioritaires des zones humides

<i>Anagallis minima</i>	<i>Luronium natans</i>
<i>Blysmus compressus</i>	<i>Lycopodiella inundata</i>
<i>Bolboschœnus maritimus</i> gr.	<i>Marsilea quadrifolia</i>
<i>Carex vulpina</i>	<i>Myriophyllum verticillatum</i>
<i>Ceratophyllum submersum</i>	<i>Pilularia globulifera</i>
<i>Crassula tillaea</i>	<i>Potamogeton gramineus</i>
<i>Cyperus michelianus</i>	<i>Potamogeton nodosus</i> gr.
<i>Elatine hexandra</i>	<i>Sagittaria sagittifolia</i>
<i>Empetrum nigrum</i>	<i>Scheuchzeria palustris</i>
<i>Eriophorum latifolium</i>	<i>Schœnoplectus mucronatus</i>
<i>Hieracium peleterianum</i> subsp. <i>ligericum</i>	<i>Sparganium minimum</i>
<i>Hydrocharis morsus-ranae</i>	<i>Utricularia minor</i>
<i>Illecebrum verticillatum</i>	<i>Zannichellia palustris</i>
<i>Littorella uniflora</i>	

Les zones humides sont bien représentées à tous les étages dans le Parc, mais en mauvais état de conservation en raison des nombreuses perturbations subies. Les milieux humides des étages planitiaire et collinéen sont souvent plus dégradés que ceux de l'étage montagnard. On note une compétition importante avec les espèces exotiques envahissantes sur ce type de milieu, surtout à l'étage collinéen.

Spécificités du Parc :

- Tourbières, lacs et étangs plus ou moins tourbeux oligotrophes à l'étage montagnard.
- Étangs, vallée alluviale de la Dore à l'étage collinéen.

Responsabilité du Parc :

Elle est forte en raison de la surface importante des zones humides dans le territoire du Parc mais aussi en raison des nombreuses espèces végétales patrimoniales associées (27 espèces prioritaires).

Sites majeurs :

- 📍 Tourbières et zones tourbeuses du Forez et des Bois Noirs.
- 📍 Plaine des Varennes et milieux alluviaux de la basse vallée de la Dore.
- 📍 Tourbières, lacs et étangs du Livradois et du plateau de La Chaise-Dieu.

Pistes d'actions :

- ➔ Enrayer la régression des populations d'espèces patrimoniales de ces zones humides.
- ➔ Inverser la tendance en ayant une politique active de préservation et de restauration de milieux humides.
- ➔ Engager des moyens de lutte efficaces pour contenir et limiter le développement des espèces exotiques envahissantes.



Centaurée des montagnes

— Espèces prioritaires des milieux agro-pastoraux

Adonis aestivalis	Linum trigynum
Adonis flammea	Neslia apiculata
Anacamptis coriophora	Ophrys insectifera
Anacamptis laxiflora	Ophrys sulcata
Botrychium lunaria	Selinum carvifolium
Bromus squarrosus	Seseli annuum
Bupleurum rotundifolium	Thesium divaricatum
Campanula rhomboidalis	Tragopogon crocifolius
Conringia orientalis	Trifolium retusum
Gagea pratensis	Trigonella monspeliaca
Galium tricorutum	Veronica acinifolia
Hordeum secalinum	Veronica spicata
Inula montana	Xeranthemum cylindraceum
Linaria arvensis	

Orchis pourpre



Les milieux agro-pastoraux sont bien représentés surtout à l'étage collinéen et se caractérisent dans les secteurs préservés par une grande richesse en espèces patrimoniales (surtout les cultures, les pelouses et prairies humides).

Leur mauvais état de conservation est lié à l'intensification de l'agriculture mais également à la déprise agricole. Cependant, quelques rares secteurs sont encore relativement riches en espèces patrimoniales en raison du maintien d'une agriculture extensive.

Spécificités du Parc :

- Prairies humides avec des stations relictuelles d'orchidées prairiales.
- Moissons sur substrat marno-calcaire riches en espèces messicoles patrimoniales.
- Pelouses xérothermophiles avec une flore d'affinité méditerranéenne.
- Prairies de fauche montagnardes riches en espèces patrimoniales.

Responsabilité du Parc :

La flore des milieux agro-pastoraux est moins riche en nombre d'espèces dans le Parc Livradois-Forez que dans d'autres secteurs auvergnats plus agricoles puisque ce Parc est majoritairement forestier et avec de plus une forte déprise agricole. Cependant, la richesse en espèces patrimoniales (27 espèces prioritaires) est relativement importante, d'où une forte responsabilité.

Sites majeurs :

- 📍 Prairies humides de la plaine des Varennes (stations relictuelles d'orchidées prairiales).
- 📍 Prairies de fauche montagnardes du nord Livradois.
- 📍 Cultures sur substrat marno-calcaire du secteur Arlanc-Beurrières.
- 📍 Pelouses xérothermophiles de la marge occidentale et du sud du Parc.

Pistes d'actions :

- ➔ Favoriser une agriculture extensive ou plus respectueuse de l'environnement.
- ➔ Limiter la régression des prairies humides et les maintenir en bon état dans les secteurs où elles existent encore.
- ➔ Maintenir une activité agricole dans certains secteurs en pleine déprise agricole (notamment le pastoralisme pour limiter l'enfrichement des pelouses).

— Espèces prioritaires des milieux forestiers

<i>Carex montana</i>	<i>Genista germanica</i>
<i>Cephalanthera rubra</i>	<i>Limodorum abortivum</i>
<i>Dianthus superbus</i>	<i>Luzula luzulina</i>
<i>Dryopteris remota</i>	<i>Lycopodium annotinum</i>
<i>Epipactis microphylla</i>	<i>Melica nutans</i>
<i>Epipactis muelleri</i>	<i>Mœhringia muscosa</i>
<i>Epipactis purpurata</i>	<i>Moneses uniflora</i>
<i>Epipactis rhodanensis</i>	<i>Pyrola chlorantha</i>

Les milieux forestiers sont très bien représentés en surface dans le Parc aux étages planitiaire, collinéen, mais surtout montagnard. Leur état de conservation est lié étroitement au mode de gestion sylvicole.

Spécificités du Parc :

- Hêtraies-sapinières assez peu perturbées à l'étage montagnard.
- Forêts à tendance thermophile à l'étage collinéen.
- Forêts alluviales le long des vallées alluviales.

Responsabilité du Parc :

La responsabilité du Parc est importante dans la préservation des espèces forestières patrimoniales (16 espèces prioritaires) en raison de la part élevée des milieux forestiers dans le territoire du Parc.

Sites majeurs :

- 📍 Forêts montagnardes du Forez et des Bois Noirs.
- 📍 Forêts collinéennes thermophiles de la Comté, des contreforts sud du Livradois et du rebord sud ouest du plateau de La Chaise-Dieu.

Pistes d'actions :

- ➔ Restaurer ou maintenir en bon état de conservation les stations d'espèces prioritaires en appliquant des modes de gestion appropriés.
- ➔ Éviter les gestions sylvicoles trop brutales (coupes à blanc, plantations de résineux, passages répétés d'engins forestiers sur les stations...).
- ➔ Encadrer les projets de voiries forestières afin de ne pas mettre en péril des stations d'espèces patrimoniales.
- ➔ Privilégier les forêts à plus grande naturalité en leur appliquant des modes de gestion appropriés.

— Espèces prioritaires de l'étage subalpin

<i>Epilobium alsinifolium</i>	<i>Luzula desvauxii</i>
<i>Epilobium anagallidifolium</i> gr.	<i>Luzula spicata</i>
<i>Helictotrichon sedenense</i>	<i>Luzula sudetica</i>
<i>Hieracium Oleosa</i> section	<i>Pinguicula grandiflora</i>
<i>Juncus alpinoarticulatus</i>	<i>Rubus saxatilis</i>
<i>Lonicera alpigena</i>	<i>Sorbus chamaemespilus</i>
	<i>Streptopus amplexifolius</i>

Cet étage est restreint à un secteur exigu qui correspond uniquement aux plus hauts sommets du massif du Forez à partir de 1450 m d'altitude.

En raison de sa surface très restreinte, ce secteur est très fragile et on note la disparition de plusieurs espèces patrimoniales de l'étage subalpin citées autrefois dans le Forez. De plus, les espèces patrimoniales encore présentes sont généralement très vulnérables car à faibles effectifs et à stations uniques ou peu nombreuses.

L'état de conservation est variable selon la fréquentation touristique des sites.

Spécificité du Parc :

L'étage subalpin est très réduit en surface et en nombre d'espèces patrimoniales. La totalité de l'étage subalpin du Forez ne se trouve pas dans le Parc.

Responsabilité du Parc :

Enjeu important en raison de l'exiguïté de cet étage dans le Parc et de sa relative richesse en espèces patrimoniales (13 espèces prioritaires).

Sites majeurs :

- 📍 Secteur subalpin des Monts du Forez (au-dessus de 1450 m d'altitude).
- 📍 Quelques données assez anciennes à plus basse altitude en périphérie de ce secteur et dans les Bois- Noirs.

Pistes d'actions :

- ➔ Préserver les espèces patrimoniales encore présentes.
- ➔ Concilier préservation de la flore et activités touristiques.
- ➔ Plus généralement, suivre l'évolution générale des populations des espèces patrimoniales de l'étage subalpin (zone test dans le cas de réchauffement climatique).
- ➔ Mise en place de secteurs protégés (réserves, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope...)

Lys martagon



— Espèces prioritaires des autres milieux (zones rocheuses, landes, fourrés des étages collinéen et montagnard...)

Althaea cannabina
Asplenium foreziense
Gagea bohemica
Notholaena marantae
Senecio lividus

Ces milieux sont peu représentés à l'échelle du Parc Livradois-Forez et leur état de conservation est souvent moyen à bon car les pressions anthropiques sont généralement moins fortes que sur les milieux présentés précédemment, sauf en cas d'exploitation (carrières).

Les landes et les fourrés sont des milieux transitoires évoluant plus ou moins vite vers des boisements.

Spécificités du Parc :

- Secteurs rocheux thermophiles sur roches basaltiques.
- Secteur sur roches serpentiniques ultra-basiques abritant une population d'une fougère exceptionnelle en Auvergne (*Notholaena marantae*).

Responsabilité du Parc :

Ces milieux sont moins prioritaires pour le Parc en raison du faible nombre d'espèces patrimoniales qu'ils abritent (5 espèces prioritaires), mais cependant, sa responsabilité est forte au moins pour *Notholaena marantae*.

Sites majeurs :

📍 Marges sud et sud-ouest du Parc.

Pistes d'actions :

- Surveiller l'évolution (enfrichement) des dalles rocheuses ainsi que l'évolution naturelle des landes et fourrés.
- Éviter la mise en place de carrières et l'exploitation des zones rocheuses abritant des stations d'espèces prioritaires.

Pour tous les milieux précédemment cités, la mise en place de suivis des taxons prioritaires de la flore permettra de déterminer, pour certaines espèces au bord de l'extinction ou les espèces en forte régression dans le Parc, la nécessité ou non de la mise en place de plans de conservation impliquant la protection de sites en complément des réservoirs de biodiversité déjà gérés ou protégés.



➔ Responsabilité du Parc et pistes d'action en faveur de la bryoflore

— Espèces prioritaires de la bryoflore

<i>Anacamptodon splachnoides</i>	<i>Jamesoniella undulifolia</i> *
<i>Brachydontium trichodes</i>	<i>Lophozia ascendens</i>
<i>Bruchia vogesiaca</i> *	<i>Orthotrichum rogeri</i> *
<i>Bryum tenuisetum</i>	<i>Orthotrichum scanicum</i>
<i>Buxbaumia viridis</i>	Genre <i>Sphagnum</i> (27 espèces)
<i>Hamatocaulis vernicosus</i>	

Spécificités du Parc :

- Une richesse floristique globale en bryophytes très élevée malgré les lacunes de connaissance, et une richesse en taxons possédant des statuts ; certains de ces taxons possèdent d'ailleurs une valeur patrimoniale exceptionnelle, d'intérêt européen voire mondial (*).
- Un grand nombre de taxons est sans statut, mais présente une forte valeur patrimoniale.
- Présence d'une grande richesse en genres et en taxons à fort potentiel bio-indicateur.
- Certains genres sont exceptionnellement riches en taxons (genre *Sphagnum*).

Sites majeurs :

📍 Les sommets du Haut Forez (Hautes-Chaumes) et les vallées annexes constituent un « hot-spot » pour la flore bryophytique au niveau européen.

Pistes d'actions :

- Mettre en place des plans de conservation des taxons les plus remarquables.



Pont sur le Batifol

2. Maintenir ou restaurer des milieux hydrographiques et milieux associés (Trame Bleue)

Les sites majeurs de la Trame Bleue, où se trouvent des milieux élémentaires pour lesquels le Parc a une responsabilité particulière, sont les suivants :

- 📍 Cours de la Dore aval à partir de Courpière jusqu'à Ris, à la confluence de l'Allier (Saulaie-peupleraie alluviale à Saule blanc, Ormaie-frênaie alluviale à Ronce bleuâtre).
 - ➔ Restaurer de l'espace de liberté du cours inférieur de la Dore.
- 📍 Affluents de la Dore : la Faye et le Couzon (Aulnaie-frênaie alluviale des ruisseaux montagnards à Renoncule à feuilles d'aconit et Doronic d'Autriche).
 - ➔ Favoriser la reconquête des aulnaies-frênaies alluviales en contexte agropastoral.
- 📍 Gorges de la Dore (Tillaie-frênaie fraîche à Polystic à soie).
 - ➔ Laisser les boisements évoluer sans intervention sylvicole.
- 📍 Partie supérieure des affluents de la Dore (Sapinière de ruisselets montagnards à Blechnes en épis). Le Parc héberge vraisemblablement la majorité des stations auvergnates de cet habitat.
 - ➔ Préserver l'intégrité des boisements rivulaires de ces cours d'eau d'altitude.



Fluteau nageant

Préserver et gérer les espèces

1. Agir en faveur d'espèces bénéficiant d'un PNA et d'une déclinaison régionale en Auvergne



Les espèces présentes en Livradois-Forez et concernées par un Plan National d'Action avec une déclinaison régionale existante ou à venir en Auvergne sont les suivantes :

- Loutre d'Europe
- Chiroptères (toutes espèces)
- Milan Royal
- Pies grièches grise et à tête rousse
- Papillons : Maculinea (Azuré des mouillères, Azuré du serpolet)
- Odonates : 7 espèces (Agrion à lunules, Agrion de Mercure, Gomphe serpentin, Cordulie à corps fin, Cordulie arctique, Leucorrhine douteuse, Cordulégastre bidenté).
- Sonneur à ventre jaune
- Cistude d'Europe (disparue ou jamais présente)
- Pollinisateurs : Abeille noire
- Naïades : Moule perlière
- Coléoptères saproxyliques
- Flûteau nageant (voir flore)
- Plantes messicoles (voir flore)

Pour chaque groupe ou sous-groupe d'espèces animales, les choix d'intervention du Parc seront guidés notamment par l'état de conservation des populations lorsqu'il est connu et les facteurs influençant l'évolution de ces populations. On précise dans ce chapitre, si cela n'a pas été exposé avant, quels sont les sites majeurs et quelle est la responsabilité du Parc pour les espèces concernées par un PNA.

Gomphe serpentin

— Mammifères

Loutre d'Europe

Les suivis régionaux et locaux de la Loutre, réalisés depuis près de deux décennies, ont permis de dresser une carte précise de la répartition de cette espèce, des fronts de recolonisation et des obstacles actuels. L'espèce illustre les réseaux écologiques aquatiques et semi-aquatiques et fournit une information quant à la qualité globale des milieux aquatiques.

Le Parc constitue une partie de la limite Est de la répartition de l'espèce dans le bassin de la Loire. Son territoire, notamment en raison des affluents de la Loire comme l'Ance, sera déterminant dans la suite de la recolonisation du fleuve Loire dans les départements de la Loire et de la Haute-Loire.

- Identifier plus précisément les sites de passage et les obstacles dans le cadre du suivi de l'espèce ou par des prospections adaptées.
- Sur les sites de passage, développer une gestion adaptée et/ou consolider le réseau de sites protégés.
- Réduire l'impact des obstacles ou réaliser des aménagements sur certains sites de passage si besoin.



Loutre

— Chiroptères

L'état de conservation des chiroptères sur le territoire du Parc Livradois-Forez semble globalement bon, mais ce constat cache de nombreuses disparités parmi les espèces. La diversité paysagère du Parc Livradois-Forez constitue un atout indéniable pour le développement de populations chiroptérologiques viables. Ainsi, des milieux tels que la forêt, les zones de bocage, les cours d'eau et milieux associés du Parc constituent des habitats et des territoires de chasse pour de nombreuses espèces. Ce constat globalement bon est renforcé par la quasi-absence de très grosses infrastructures (autoroutes, fermes éoliennes...) susceptibles de gêner le déplacement des chiroptères d'un secteur ou d'un gîte à un autre.

- Relancer un programme de protection des sites d'hibernation importants du Parc par acquisition, convention et aménagements si nécessaires.
- Trouver une solution permettant de reprendre les suivis scientifiques sur le secteur de la Senouire en lien avec des actions régionales et nationales ; prévoir éventuellement la création de sites de substitution et en effectuer le suivi pour apprécier leur efficacité.

📍 Sites majeurs :

La Senouire, Galerie d'Auzelles, Galerie de la Pause, Galerie de La Brugère, Galerie de Vieille-Prade, Galerie de Pégut, Galerie de Chabanettes, Galerie de Cros, Galerie de Fontcuberte, site de Montmoy, Galerie de Vic-le-Comte, Secteur de Marnat, Galerie d'Espeluches.

- Assurer la conservation des principales colonies de reproduction du Parc par acquisition (bâtiments réseau ferré), convention et aménagements si nécessaire.

📍 Sites majeurs :

Ravel, Sugères, Vic-le-Comte, Ris, Chassagne, Condat-les-Montboissier.

— Avifaune

Chouette chevêche

- Concevoir un « programme Chouette chevêche » (information, suivis, soutien aux habitats de la Chouette chevêche) à développer en priorité sur la plaine des Varennes, le bassin d'Ambert, le plateau Sauviat-Augerolles.

Milan royal

- Protéger les sites de reproduction des populations nicheuses sur les deux noyaux du Parc et sur d'autres sites éventuels ; informer les propriétaires, conventions ou acquisitions souhaitables ; mettre en place des placettes de nourrissage ; conforter les populations nicheuses.

Pies grièches

- Maintenir ou restaurer des habitats favorables en incitant à une agriculture plus respectueuse de l'environnement.

— Papillons

Azurés des mouillères et du serpolet, si leur présence est avérée :

- Etablir un état des lieux des populations de façon à proposer un plan d'action spécifique localisé en faveur du maintien de ces populations, en cohérence avec la déclinaison régionale d'Auvergne du PNA (réouverture du milieu, maintien de pelouses sèches pour l'Azuré du serpolet ; réouverture du milieu, maintien de prairies humides pour l'Azuré des mouillères).



Æschne bleue

— Libellules

Le Parc n'a pas a priori de responsabilité majeure concernant une espèce en particulier par rapport à la région Auvergne, mais il se doit de préserver la qualité de ses milieux diversifiés, notamment la qualité des milieux tourbeux, rares et fragiles, d'autant plus menacés par la problématique du réchauffement climatique.

- Pour les espèces concernées par le PRA, il conviendra :
 - pour les milieux d'altitude : de préserver les tourbières, micro zones humides, et fosses associées, conserver différents stades d'évolution. Préserver également les grands étangs tourbeux sur végétation aquatique et éviter l'eutrophisation des eaux ;
 - sur les étangs et mares de plaine et ruisseaux associés : de conserver des niveaux d'eau différents, des berges en pente douce et la végétation des étangs. Proposer des travaux ciblés de curage et faucardage des mares. Entretenir les rases et fossés ;
 - sur l'Allier et la Dore : de gérer les milieux annexes, dont les boires, pour maintenir un ensoleillement suffisant et la végétation aquatique ;
 - de préserver les zones de sources et les têtes de bassin.

— Sonneur à ventre jaune

La tendance d'évolution des populations reste à préciser en Auvergne, mais cette espèce a nettement régressé en France au cours des dernières décennies.

Le Parc abritant a priori les plus importantes populations de Sonneur à ventre jaune connues en Auvergne, dans le secteur de la Plaine des Varennes, et de nombreux autres sites dont les populations restent à estimer, le diagnostic de ces populations permettra d'établir un programme d'intervention en faveur de l'espèce (gestion, protection, acquisition).

- Elaborer un plan de sauvegarde de l'espèce (information, conventions avec propriétaires ou gestionnaires de sites, entretien de son habitat, protection, acquisition...) en cohérence avec le programme de sauvegarde de l'espèce défini dans les plans régional (Auvergne) et national (PNA).

— Moule perlière

- Les actions en faveur de la Moule perlière seront conduites dans le cadre de la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000 linéaires à Moule perlière ou d'autres procédures plus « globales » à l'échelle du bassin versant ou d'un sous-bassin, du type « contrats territoriaux » avec l'Agence de l'Eau, de façon à initier un programme pluri-thématique visant à maintenir voire améliorer la qualité de l'eau (agriculture, assainissement...) et la qualité physique des cours d'eau (préservation de l'habitat d'espèce).

— Ecrevisse à pattes blanches

- Les actions en faveur de l'Ecrevisse à pattes blanches seront conduites dans le cadre de la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000 linéaires à Ecrevisse à pattes blanches ou de contrats territoriaux.

— Pollinisateurs

- En partenariat avec les organismes travaillant avec les apiculteurs, le Parc pourrait initier une démarche de conservation de l'Abeille noire d'Auvergne afin de préserver le patrimoine génétique de l'hybridation par des espèces exotiques. Un tel programme pourrait être associé au développement d'une filière de valorisation à l'échelle du territoire du Parc.

— Plantes messicoles

- Inciter à des pratiques plus extensives et à des cultures plus adaptées sur le secteur particulier d'Arlanc-Beurrières, à inclure dans la déclinaison auvergnate du PNA messicoles à venir.



2. Agir en faveur d'autres espèces patrimoniales pour lesquelles le Livradois-Forez a une responsabilité particulière

Pour les autres espèces patrimoniales (hors PNA), les choix d'intervention du Parc seront déterminés notamment par l'état de conservation des populations lorsqu'il est connu et les facteurs influençant l'évolution de ces populations. On précise dans ce chapitre quels sont les espèces prioritaires et les sites majeurs, et quelle est la responsabilité du Parc.

— Mammifères

Vu le déficit de connaissances actuel, les actions seront à définir selon les connaissances acquises ; sont toutefois préconisées dès à présent les démarches suivantes :

- une contribution aux travaux visant à adapter le statut de certaines espèces et les pratiques cynégétiques à l'état des populations ;
- une anticipation sur le retour potentiel du cerf, du loup et du lynx sur le Parc : information, concertation multi acteurs et interdépartementale ;
- une diminution de l'impact de la circulation motorisée par la réalisation d'aménagements spécifiques (passages à faune, signalétique) ; pour cela dans un premier temps préciser les sites accidentogènes (cf. l'étude des réseaux écologiques du Parc, et les données du réseau Faune Auvergne à exploiter).

Faucon pèlerin



— Coléoptères

Les aménagements forestiers et les gestes de la gestion courante des milieux (forêt, bocage) ont des conséquences directes importantes sur les populations de coléoptères.

Le Parc a une responsabilité particulière concernant le Capricorne du chêne, car 68 % des arbres abritant cette espèce dans le Puy-de-Dôme sont sur son territoire.

Sont préconisées dès à présent les démarches suivantes :

- Passer des conventions avec les propriétaires pour les inciter à conserver les vieux arbres même s'ils sont sénescents, malades ou morts sur pied en zone bocagère.
- Sensibiliser les gestionnaires et les propriétaires pour préserver les espèces patrimoniales en maintenant des vieux arbres et du bois mort en forêt.

— Avifaune

Pour maintenir les espèces d'oiseaux emblématiques mais également les autres, ce sont surtout des actions sur l'habitat, une prise en compte de leurs besoins et de la fonctionnalité des milieux, donc une évolution des pratiques des acteurs (cf. chapitre 5 - Mobilisation des acteurs) qui seront nécessaires.

- Toutefois pour certaines espèces, des mesures de protection ou visant à favoriser les populations (nicheurs notamment) sont préconisées :

Gélinotte (si l'existence d'une population relictuelle est avérée)

- Protéger le ou les noyaux de population ;
- Adapter le traitement des lisières supérieures sur les Monts du Forez.

Faucon pèlerin

- Protéger les sites de nidification (APPB, AM) ;
- Si besoin, informer les usagers des sites (escalade, randonnée...);
- Etudier l'intérêt et la possibilité d'aménager des sites de nidification en milieu urbain et rupestre.

Grand-Duc

- Protéger certains sites de nidification (APPB, AM) ;
- Si besoin sensibiliser les usagers des sites (escalade, randonnée...).

Monticole de roche

- Sensibilisation pour éviter le dérangement (randonnée) et protection (APPB) de quelques ha (ensemble rocheux) sur la partie sommitale des Hautes-Chaumes.

Pouillot fitis

- Protection de tourbières (si OK APPB ou extension).

Grand corbeau

- Protection des sites de nidification (APPB, AM), ou conventions avec propriétaires ;
- Si besoin sensibilisation des usagers des sites (escalade, randonnée...).

Courlis cendré, Vanneau huppé

- Conventions pour des pratiques agricoles adaptées (plaine des Varennes, plateau de Sauviat si présent).

Héron pourpré

- Conventions, voire acquisitions d'étangs, (étang de Lance, étang de Margeride...).

Pouillot siffleur

- Conventions ou acquisitions de boisements ou mesures en sites Natura 2000 / noyaux de population (projet de réserve biologique dirigée d'Ayguebonne).

Cincla plongeur

- Aménagement (mise en place de boîtes) pour favoriser sa nidification sur ouvrages ou à prévoir dans le cadre de la restauration d'ouvrage.

— Papillons

Il sera nécessaire de disposer d'un bilan précis des populations de l'ensemble des taxons patrimoniaux appartenant au premier groupe, dit prioritaire, pour pouvoir définir une stratégie de conservation et des actions à mettre en place afin de maintenir les populations. Pour cela il sera également nécessaire de faire le point sur tous les sites gérés dans un but conservatoire (Espaces naturels sensibles, Réserves Biologiques, Arrêtés de protection de biotope, sites des Conservatoires d'espaces naturels...) afin de voir s'ils abritent des taxons patrimoniaux prioritaires. A l'échelle du Parc, les seules mesures efficaces de conservation des espèces sont celles qui protègent les habitats à grande échelle. Les espaces protégés existant actuellement sont insuffisants dans leur étendue et leur répartition géographique pour avoir une influence positive réelle. Les espaces gérés (Natura 2000, ENS...) couvrent différents types d'habitats allant des coteaux thermophiles aux pelouses et landes des Hautes-Chaumes des Monts du Forez en passant par les tourbières. De ce point de vue, ce réseau semble pertinent pour la conservation des lépidoptères en général, mais il n'est pas suffisamment efficace.

- Mobiliser différents outils contractuels ou réglementaires (APPB, ENS...) et proposer des conventions de gestion.
- Pour les différents types de milieux et pour les espèces prioritaires inféodées à ces milieux, une liste des sites connus sur lesquels des interventions concrètes sont jugées nécessaires a été établie et sera précisée au regard des connaissances acquises.



— Odonates

Comme pour les papillons, c'est le bilan des populations des espèces de libellules patrimoniales qui permettra de définir une stratégie de conservation et les actions à mettre en place pour favoriser les populations des espèces de libellules ne bénéficiant pas du PRA odonates, en complément des actions de gestion ou des mesures de protection déjà en place, ou motivées par la présence d'espèces du PRA odonates.

- Mobiliser différents outils contractuels ou réglementaires (APPB, ENS...) et proposer des conventions de gestion pour les différents types de milieux aquatiques ou humides favorables aux populations d'odonates.

— Amphibiens

(autres que le sonneur à ventre jaune)

Toutes les espèces d'amphibiens de France sont protégées légalement et leurs populations sont en baisse corrélée avec la diminution des surfaces d'habitats qui leur sont favorables. Les principales menaces sont le comblement ou la destruction des mares et autres points d'eau, les pollutions diverses, l'introduction de poissons exogènes, des épidémies (maladies émergentes), voire le trafic routier en certains points de passage important des amphibiens en période de reproduction.

Les pistes d'actions à organiser en une stratégie d'intervention pour les espèces prioritaires (Triton crêté), sensibles (Triton alpestre, Rainette verte) ou à surveiller (Crapaud des joncs), mais également pour les sites à très forte concentration d'amphibiens, sont les suivantes :

- protection des points d'eau liés à la reproduction des espèces (des ornières au lacs, des ruisselets aux rivières) ;
- gestion ciblée des sites de reproduction et leur périphérie ;
- surveillance sanitaire (risques d'épidémies liées à des maladies émergentes) ;
- réduction de l'impact routier : notamment, sur certains sites à forte concentration d'amphibiens



Pouillot siffleur

en période de reproduction (problématique d'écrasement à préciser pour envisager si besoin des aménagements visant à diminuer l'impact routier) ;

- évolution des pratiques agricoles, forestières et individuelles ; arrêt de l'utilisation des biocides (cf. chapitre 5 - Mobilisation des acteurs) ;
- sensibilisation du public (cf. chapitre 5 - Mobilisation des acteurs).

— Reptiles

Toutes les espèces de reptiles de France sont protégées légalement et leurs populations sont en baisse corrélée avec un ensemble de menaces :

Vipère péliade (prioritaire)

Principalement limitée aux Hautes-Chaumes et leurs abords forestiers (au-dessus de 1100m d'altitude) : espèce disparue dans le Livradois et les Bois Noirs et menacée par le drainage, le surpâturage, la sylviculture intensive, la destruction directe intentionnelle et le réchauffement climatique (concurrence avec *Vipera aspis*).

Couleuvre d'esculape (sensible)

Présente sur la marge ouest du Parc, dans des zones forestières rocheuses sèches et les zones humides attenantes ou en mosaïque, les éboulis rocheux, les bords de rivière, au-dessous de 700m d'altitude. Elle est menacée par l'extension urbaine, le trafic routier, la réfection de l'habitat ancien, les destructions directes intentionnelles et les fortes densités de chats domestiques.

Couleuvre vipérine (à surveiller)

Espèce thermophile et semi-aquatique bio-indicatrice intéressante de la qualité des eaux courantes et de l'évolution climatique.

Lézard des souches (à surveiller)

En régression marquée sur le Parc, il est présent surtout au-dessus des limites climatiques du Lézard vert.

- Réaliser une information sur ces espèces, et plus généralement sur les reptiles présents sur le Parc, ainsi que sur les habitats nécessaires à leur survie.

3. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes

— Flore exotique envahissante

- Plus de 90 % des communes du Parc sont envahies par au moins une espèce exotique envahissante. Près d'un tiers des communes contiennent au moins cinq espèces envahissantes.

Les plus grandes villes telles qu'Ambert, Courpière, Thiers sont particulièrement touchées (jusqu'à 25 taxons).

- Les cours d'eau tels que la Dore, en particulier du Bec de Dore jusqu'à Courpière, sont des secteurs de concentration des plantes exotiques envahissantes. Les bassins de l'Arzon et de l'Ance ressortent également comme des continnum.
- Le linéaire autoroutier, ainsi que l'axe ferroviaire Clermont-Ferrand / Saint-Etienne sont deux couloirs qui contribuent à la dissémination des plantes exotiques envahissantes. L'axe de la vallée de la Dore avec la D906 est également un couloir important. Il existe un autre axe de dispersion sur un tronçon d'axe routier entre Saint-Dier-d'Auvergne et Saint-Germain-l'Herm (D58).
- Au niveau de l'agglomération d'Issoire, on observe des fronts de progression à surveiller. Dans une moindre mesure, on note que la Plaine des Varennes, au niveau de Lezoux, assure une transition entre le Val d'Allier et le Val de Dore.
- Enfin, le secteur d'Allègre et le plateau de Craponne sont relativement bien préservés des invasives. Le Haut Forez semble relativement préservé d'un nombre de taxons élevé, en dehors de la Renouée et de la Balsamine de l'Himalaya.

Lézard vert (juvénile)



— Faune exotique envahissante

De nombreuses espèces liées aux milieux humides et aquatiques se développent le long du réseau hydrographique et des zones humides connexes. C'est le cas des ragondins et rats musqués, des poissons, des écrevisses, mollusques, et indirectement d'autres espèces dont la nourriture et les habitats sont liés au réseau hydrographique (vison d'Amérique...).

La répartition des insectes invasifs reste plus aléatoire et peu de données sont actuellement disponibles.

Les facteurs de progression des espèces exotiques envahissantes sont très nombreux (capacités intrinsèques de reproduction-dispersion, travaux d'aménagement et d'entretien des axes routiers et ferroviaires, aménagement et végétalisation des zones urbanisées, ouvrages, travaux et crues sur le réseau hydrographique, dépôts de déchets verts...), alors que ces espèces connaissent peu de facteurs limitants (altitude, géomorphologie, végétalisation des terres).

La progression des espèces exotiques envahissantes entraîne la disparition de certaines espèces à fort intérêt patrimonial par une concurrence directe et d'habitats rares et fragiles tels que les forêts alluviales à bois tendre envahies par des boisements d'Erables négundo et d'Ailanthé ; elle peut aussi poser des problèmes d'instabilité des berges, de dommages aux cultures (Ragondin, Rat musqué, Ambroisie), de santé publique (Ambroisie, Berce du Caucase, Ragondin, Rat musqué), ou encore de perception paysagère.

Jussie sur la Dore à Dorat



- ➔ Une articulation sera à rechercher avec le Groupe Régional Auvergne sur les Plantes Exotiques Envahissantes (GRAPEE) et les principaux acteurs concernés pour dresser le bilan de l'existant en termes d'intervention, préciser les enjeux territoriaux et répondre aux attentes locales en cohérence avec des enjeux régionaux voire nationaux.
 - ➔ En termes de priorités d'actions, parmi les 41 espèces et groupes d'espèces envahissantes présentes sur le territoire du Parc, 9 espèces ou groupes d'espèces sont jugés prioritaires, sur la base de leur rapidité de progression et de la menace qu'elles représentent pour les écosystèmes et pour la santé publique.
 - ➔ La faisabilité d'intervention est différente pour chaque espèce en fonction de son type écologique, de ses capacités de reproduction, et surtout du stade d'invasion connu (nombre de stations). Il semble illusoire de mener une lutte contre certaines espèces (Vergerettes, Robinier faux acacia...) qui sont déjà naturalisées depuis longtemps en Auvergne. Quelques exceptions sur des milieux rares pourraient cependant ponctuellement être envisagées par exemple sur des forêts alluviales ou des pelouses calcaires à haute valeur patrimoniale.
- Des espèces prioritaires, des modes d'intervention et des sites prioritaires d'intervention sont également proposés.
- ➔ Certaines espèces faunistiques comme le ragondin et le rat musqué pourraient faire l'objet d'un programme de lutte sur le territoire du Parc, à coordonner avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON).
 - ➔ Des pêches intensives d'écrevisses exotiques de même que la capture de certains poissons exotiques (sur les plans d'eau lors des vidanges) pourraient être proposées aux acteurs du monde halieutique sur des territoires ciblés.



4. Agir en faveur des espèces domestiques et cultivées

— Espèces domestiques

Bovins : la race Ferrandaise est aujourd'hui sauvegardée grâce à l'action de l'association « Ferrandaise » qui a pour objectifs la conservation génétique et le rajeunissement du troupeau.

Ovins : Bien que les élevages ne soient pas nombreux sur le territoire Parc, les effectifs totaux des races sont importants et elles ne semblent pas menacées.

Caprins : Les effectifs de la Chèvre du Massif central sont en progression lente tout comme le nombre d'élevages mais les effectifs restent faibles et la race menacée à l'échelle nationale. Le Parc a une responsabilité importante, en raison du peu d'éleveurs produisant cette race et de son endémicité par rapport au Massif central.

Equins : Le Cheval d'Auvergne, avec ses très faibles effectifs, est en danger critique d'extinction. Le territoire du Parc se trouve en marge de son aire de répartition.

Basse-cour : Les races d'ornement concernées (lapin gris du Bourbonnais, poule Bourbonnaise, poule Charolaise...) sont actuellement menacées de disparition malgré les concours permettant le croisement des individus.

Abeilles : L'état de conservation des populations d'Abeille noire en Auvergne ne peut être jugé satisfaisant en raison du déclin important constaté. Il existe une association pour le développement de l'apiculture en Auvergne (ADAA) qui favorise l'élevage des reines.

→ Contribuer à la poursuite ou à la mise en place des programmes de conservation des races locales (Ferrandaise, Chèvre du Massif central, Abeille noire d'Auvergne), en travaillant avec les associations déjà mobilisées.

→ Encourager la valorisation des races locales à faibles effectifs en contribuant aux projets de micro filières pour la Ferrandaise, les races ovines, la chèvre du Massif central, l'Abeille noire d'Auvergne et en favorisant la vente locale de produits (viande, fromage, miel...).

— Variétés cultivées

Variétés fruitières : Le patrimoine fruitier connu est conservé dans un petit réseau de vergers conservatoires locaux, dont le verger conservatoire régional de Tours-sur-Meymont qui héberge la plus belle collection à l'échelle de l'Auvergne de variétés fruitières venues des quatre départements auvergnats.

Certains pépiniéristes produisent et proposent à la vente des plants de variétés Livradois-Forez.

La responsabilité du Parc porte sur la sauvegarde de la biodiversité fruitière spécifique de son territoire (88 variétés connues).

→ Contribuer à pérenniser les vergers conservatoires.

→ Contribuer à la promotion des variétés locales (fiches variétales, soutien à la plantation par les particuliers et par les communes...).

→ Contribuer à la valorisation des variétés locales (réunir les acteurs autour d'un projet de micro filière).

Variétés potagères : Les variétés encore cultivées par les producteurs (pomme de terre Bleue d'Auvergne, Ail rose, navet rave) peuvent être considérées comme dans un bon état de conservation.

Pour les autres, l'état de conservation est très mauvais et repose uniquement sur le travail d'associations ou de quelques individus.

→ Contribuer à la promotion des variétés locales auprès des maraîchers et jardiniers.

Cépages : Peu de secteurs du Livradois-Forez sont propices à la viticulture ; les vignes présentes sur le territoire sont souvent de très petite taille et entretenues par quelques amateurs. La vigne est aussi présente sous la forme de treilles (sur les façades des maisons ou sur les murs d'enceintes des jardins).

Ces treilles sont très mal connues et n'ont fait l'objet d'aucune étude particulière. Il est probable que des cépages plus spécifiques au territoire soient présents, notamment en ce qui concerne les treilles.

→ Les actions seraient à définir ultérieurement, en fonction des connaissances acquises par un recensement des éventuels cépages « Livradois-Forez ».

Céréales : Avant la mise en place du programme de conservation, le Seigle a dû subir des pertes au niveau de ses variétés.

→ Initier avec le Centre de Ressources génétiques un programme de conservation in situ de variétés locales sur la base de l'inventaire réalisé.

→ Lancer une campagne d'information auprès des acteurs sur cette thématique pour estimer la faisabilité de remise en culture de variétés locales.

→ Inciter au développement de filière(s) de transformation locale.

Cheval d'Auvergne



Mobiliser les acteurs, informer, former

Un Parc n'agit pas seul et au-delà des partenaires multiples qu'il peut convaincre et mobiliser, les habitants du territoire en sont les principaux acteurs et responsables. L'idée est donc de les faire adhérer aux objectifs du Parc, mais surtout de leur faire prendre conscience du rôle qu'ils jouent vis-à-vis de la nature

proche d'eux ou plus lointaine, directement et indirectement. En effet, ce qui ressort des diagnostics des experts est que l'érosion de la biodiversité est liée à des facteurs d'influence négatifs, parmi lesquels on trouve principalement une évolution des pratiques sur ce territoire rural et un manque de connaissance.



Le Livradois-Forez se caractérise avant tout par une couverture boisée importante (plus de 50 % de la surface du Parc est forestière) et la prédominance d'espaces agro-pastoraux.

Les principaux acteurs d'aujourd'hui intervenant sur les milieux, et par voie de conséquence sur les espèces, sont les agriculteurs, les sylviculteurs, les collectivités du fait de leurs compétences liées à l'aménagement du territoire, l'urbanisation, l'entretien ou la création d'infrastructures, la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques notamment.

Le premier volet de ce chapitre reprend les orientations de la Charte du Parc par lesquelles il s'est engagé à mobiliser ces acteurs en faveur de la biodiversité du Livradois-Forez.

Les habitants ont aussi un rôle important sur la biodiversité par leur choix de mode de vie et au travers de leurs gestes quotidiens. C'est pourquoi il faut les informer, les sensibiliser, en ayant une démarche pédagogique auprès des enfants, mais aussi auprès des plus grands, pour que les comportements évoluent progressivement.

En effet, on ne préserve que ce que l'on connaît et, bien souvent, on agit « à tort » par méconnaissance. C'est l'objet de la deuxième partie de ce chapitre consacrée aux orientations visant à informer, sensibiliser, former et mobiliser les habitants sur cette base de connaissance, construite avec le Parc et ses partenaires, sur la biodiversité du Livradois-Forez. Ce deuxième volet constitue donc une déclinaison de l'objectif stratégique de la Charte du Parc intitulé « Activer le passage des idées aux actes ».



1. Mobiliser les acteurs

➤ Promouvoir et développer une gestion durable de la forêt

« En raison de l'accroissement des besoins en bois dans les secteurs de la construction et de l'énergie, le Livradois-Forez a une véritable carte à jouer pour la valorisation de ses ressources forestières. L'arrivée à maturité de nombreuses plantations vient à point nommé. Le Parc doit veiller à la multifonctionnalité de la forêt et à sa gestion durable dans un contexte de changement climatique, avec l'objectif d'un accroissement de sa valeur ajoutée. »

Extrait de la Charte du Parc 2010 – 2022 ;
Objectif stratégique 2.2.

Le Parc Livradois-Forez entend donc prolonger le travail qu'il mène depuis des années, dans le but de favoriser le développement d'une filière bois solide économiquement, génératrice d'emplois et respectueuse de l'environnement, depuis les pratiques sylvicoles jusqu'à la transformation et la valorisation du bois.

- ➔ Il entend favoriser l'amélioration de la qualité des boisements du Livradois-Forez, en sensibilisant les gestionnaires à l'adoption de méthodes sylvicoles adaptées, soucieuses de sa biodiversité, tant dans l'entretien que la régénération des boisements (diffusion des pratiques durables en matière de gestion forestière, sensibilisation et conseil pour la régénération des forêts (choix des essences et des itinéraires culturaux), programmes de certification, démarches collectives impliquant les collectivités locales (chartes forestières, etc.) et certains partenaires (Centre Régional de la Propriété Forestière...).
- ➔ Il désire accroître l'exploitation durable des forêts, en expérimentant et en diffusant des méthodes impactant peu les milieux naturels, dans le respect des paysages et des enjeux environnementaux. Il souhaite ainsi encourager les acteurs forestiers, les propriétaires et les collectivités à adopter des modes de récolte innovants, coordonnés et durables.

➤ Encourager des pratiques agricoles saines

L'agriculture connaît depuis plusieurs décennies des logiques d'intensification et de concentration nourries par les départs à la retraite, mais aussi par les exigences de l'industrie agro-alimentaire. L'ensemble du secteur risque de subir de plein fouet les évolutions de la Politique agricole commune (PAC).

Extrait de la Charte du Parc 2010 – 2022,
Objectif stratégique 2.3.

Le Parc a pour volonté d'encourager des pratiques agricoles saines favorables à une gestion durable des ressources, en accompagnant les acteurs locaux et les exploitants dans le développement d'une activité viable, de qualité, territorialisée et misant sur la spécificité des terroirs (fourme, pomme de terre, ail, etc.).

- ➔ Il souhaite travailler avec les acteurs du secteur afin de favoriser l'autonomie des exploitations, qui va de pair avec le développement d'une agriculture saine, respectueuse de l'environnement et des paysages. Pour ce faire, il désire encourager les agriculteurs locaux à adopter des itinéraires techniques territorialisés, bien adaptés aux terroirs et respectueux des ressources et de l'environnement, et à se doter de systèmes de production d'énergie renouvelable.
- ➔ Toujours dans le but de réduire la dépendance des exploitations, le Parc entend soutenir la mise en place de circuits courts de commercialisation ; vendre localement, c'est maîtriser l'écoulement de sa production et c'est aussi un moyen de favoriser les rencontres entre producteurs et consommateurs et de rétablir la confiance.
- ➔ Favoriser l'installation de nouveaux actifs agricoles : l'accompagnement des porteurs de projets souhaitant s'installer en Livradois-Forez et un ensemble d'actions relatives au foncier agricole sont autant d'opérations que le Parc prévoit de poursuivre aux côtés des collectivités et des organismes agricoles afin de limiter une déprise sur certains secteurs.

➤ Développer un tourisme durable de nature et de patrimoines

La qualité des patrimoines naturels, culturels et paysagers du Livradois-Forez constitue le véritable socle d'un développement touristique durable. Le Parc entend développer une activité touristique locale respectueuse des équilibres environnementaux et sociaux.

*Extrait de la Charte du Parc 2010 – 2022,
Objectif stratégique 2.4.*

Le Parc Livradois-Forez a pour volonté de développer un tourisme durable de nature et de patrimoines, fondé sur des rencontres, c'est-à-dire un type de tourisme qui réponde aux enjeux économiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance que recouvre cette activité.

- ➔ Soutenir et renforcer une offre touristique territorialisée s'appuyant sur les richesses naturelles, culturelles et humaines du Livradois-Forez : le Parc s'est engagé notamment à définir et accompagner la mise en œuvre coordonnée de plans de développement de certaines filières touristiques, en cohérence avec son image : randonnée, activités de pleine nature, tourisme de nature, activités hivernales de moyenne montagne, etc. en s'appuyant notamment sur des sites emblématiques (Bec de Dore, Bois Noirs, Forêt de la Comté, Gorges de l'Arzon, Mont-Bar, Hautes-Chaumes du Forez en recherchant une cohérence entre les deux versants).
- ➔ Accompagner les acteurs du tourisme et les vacanciers vers des pratiques plus responsables : le Parc s'est engagé à mettre en place des dispositifs d'accompagnement des prestataires touristiques pour qu'ils adoptent des pratiques durables, à soutenir les démarches visant à faciliter et développer l'installation de nouveaux acteurs touristiques responsables qui souhaitent innover et expérimenter de nouveaux produits touristiques intégrant les logiques du développement durable, à accompagner le développement d'une offre d'hébergements touristiques innovants et écologiques, et à réaliser et diffuser auprès des habitants et des visiteurs des supports d'information attractifs les encourageant à adopter des comportements et des pratiques responsables.

➤ Mobiliser les collectivités membres du Parc

Du fait de leurs compétences liées à la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'aménagement du territoire (urbanisme, cartes des boisements, aménagements fonciers, création et entretien d'équipements, de logements, d'infrastructures), les communes et les départements ont une forte responsabilité vis-à-vis de la biodiversité.

— Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques

En tant que tête de bassin versant de la Loire, le Parc Livradois-Forez souhaite préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques par une gestion exemplaire, afin d'aboutir à terme à un bon état général de ses masses d'eau tout en répondant en priorité aux usages d'intérêt général.

- ➔ Pour améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau, le Parc s'est engagé à inciter les acteurs locaux, en particulier les communes, dans le cadre des cinq SAGE qui concernent son périmètre à conduire une gestion respectueuse de la ressource au plan de sa quantité et à mener des actions de sensibilisation relatives à l'utilisation et la gestion économe de l'eau.
- ➔ Pour réduire les pollutions et améliorer la qualité de l'eau, le Parc s'est engagé à contribuer à sensibiliser les collectivités locales afin de réduire les pollutions dues à des dysfonctionnements des systèmes d'assainissement domestique.
- ➔ Pour préserver et restaurer la qualité physique des milieux aquatiques, le Parc s'est engagé à :
 - inciter les acteurs locaux, dans le cadre des SAGE à restaurer les continuums fluviaux des cours d'eau, à restaurer la continuité et la fonctionnalité des ripisylves, à mettre fin à l'exploitation des matériaux alluvionnaires et à définir un programme de gestion des anciennes gravières, à lutter contre l'enrésinement et le surpâturage des berges et des zones humides de têtes de bassins versants ;
 - réaliser ou inciter les acteurs locaux, dans le cadre des SAGE, à procéder à l'inventaire de zones humides, à mettre en place les outils de protection et de gestion permettant de préserver et de restaurer les zones humides, à veiller à la prise en compte de ces zones dans les documents d'urbanisme et dans tout projet d'aménagement, de gestion agricole ou forestière ;

Notholène de Maranta



Mobiliser tous les acteurs

En complément des acteurs visés ci-dessus, pour chaque programme de formation ou d'information, suivant le thème traité, il conviendra d'associer le plus largement possible le public concerné notamment parmi les services administratifs et techniques (services de l'Etat), les professionnels, les associations et même l'équipe du Parc (techniciens et élus).

Pour ces démarches de formation, on veillera à fournir des outils et diffuser les supports existants.

Ces formations peuvent conduire ensuite à l'implication de ces acteurs après qu'ils aient bénéficié d'un apport de connaissances, en impliquant les volontaires par exemple dans la mise en place d'un réseau de correspondants sur le territoire du Parc pour contribuer à l'amélioration des connaissances ou aux suivis.

De même, on pourra proposer à ces personnes de s'engager contractuellement dans la mise en œuvre d'une gestion durable de leur patrimoine (chartes ou conventions pour engagement zéro phyto, gestion différenciée des bords de route et espaces publics...) ou de développer une action volontaire sur la biodiversité (du type Atlas de la Biodiversité Communale).

- mener des actions de sensibilisation et d'information relatives à la connaissance, à la protection des milieux aquatiques et à la réglementation, tant à destination de la population que des collectivités afin de préserver les continuums fluviaux, les ripisylves, et les zones humides par l'adoption de comportements et de modes de gestion adaptés ;
- susciter et appuyer des travaux de recherche appliquée à l'impact sur les milieux aquatiques des aménagements hydrauliques et des plantations de résineux en bordure de cours d'eau.

Mettre en œuvre des politiques d'aménagement respectueuses de la biodiversité

Le Parc souhaite accompagner les collectivités pour concevoir et mettre en œuvre un urbanisme frugal en espace et en énergie répondant aux exigences du développement durable.

- ➔ Pour doter tout le Livradois-Forez d'outils stratégiques et réglementaires dans les domaines de l'urbanisme et de l'habitat, le Parc s'est engagé notamment à :
- sensibiliser les élus et les acteurs de l'aménagement aux enjeux que recouvre un urbanisme durable, en amont de l'élaboration de documents de planification et d'urbanisme.
- apporter son appui aux collectivités pour que leurs documents d'urbanisme et de planification tiennent compte des objectifs de sa Charte en matière d'urbanisme et des documents d'aide à la décision qu'il a élaborés à l'attention des maîtres d'ouvrage.
- accompagner dans leurs démarches les collectivités et leurs groupements souhaitant se doter de documents d'urbanisme dans le cadre d'une réflexion intercommunale.

Chouette chevêche



2. Informer, sensibiliser, impliquer les habitants

Le Parc s'est engagé à être force de proposition et d'expérimentation dans les domaines de la sensibilisation et de la médiation à l'environnement et au développement durable. L'objectif est que chacun prenne conscience de ses possibilités d'œuvrer pour faire bouger les lignes.

Extrait de la Charte du Parc 2010 – 2022,
Objectif stratégique 4.1.

➤ Informer – Sensibiliser la population

L'accueil, l'éducation et l'information du public sont une des missions principales des parcs naturels régionaux, concernant les visiteurs et les habitants. La meilleure façon de les toucher et de rendre le concept de développement durable compréhensible, c'est de parler de ce qu'ils voient au quotidien, de leurs expériences, de leurs initiatives et de ce qui a de la valeur à leurs yeux. Mais c'est aussi de les surprendre.

Fort de ce constat, le Parc s'est engagé à développer une politique d'éducation à l'environnement et au développement durable innovante et ambitieuse concernant le « grand public », qui s'appuiera sur les richesses du Livradois-Forez.

➔ Rendre accessible en diffusant au grand public les connaissances acquises (faune, flore, milieux, culture, etc.) sur le Livradois-Forez.

Ceci passe notamment par l'accessibilité à des outils comme l'atlas des richesses naturelles du Parc, ou l'observatoire de la biodiversité du Livradois-Forez à mettre en place (voir chapitre 2).

➔ Elaborer des supports d'information à destination du grand public, présentant les composantes de la biodiversité du Livradois-Forez et des solutions pratiques ou des initiatives locales visant à réduire l'impact environnemental des gestes quotidiens. Le contenu devra être valorisé au mieux sur les différents supports à créer ou en place (fiches, guides, site internet...).

➔ Expérimenter des démarches originales visant à toucher des publics cibles pour qu'ils soient les relais de pratiques éco-citoyennes, ou organiser des actions médiatiques dans des lieux et avec des partenaires inattendus.

➔ Animer, organiser ou participer à des événements de sensibilisation à l'environnement et au développement durable destinés au grand public : balades à thème, sorties scientifiques, manifestations, débats, rencontres, soirées à thème, etc.

➔ Soutenir le déploiement des lieux de création et de découverte du territoire identifiés dans le plan de Parc, qu'ils soient existants ou en projet.

Pour tous les thèmes et sujets traités par les experts ayant contribué à l'élaboration du diagnostic de la biodiversité du Livradois-Forez, un volet « information » semble nécessaire, particulièrement pour les espèces exotiques envahissantes.

Au-delà de l'information sur les espèces et les milieux, des notions fondamentales concernant les fonctionnements écologiques doivent également être diffusées le plus largement possible, de façon à amener les habitants à avoir un regard différent sur les composantes de la biodiversité et à créer des réflexes de prise en compte de ces fonctionnements au quotidien (réseaux écologiques, eau, ressources trophiques, chaînes alimentaires, qualité des sols...).



Nacré porphyrin



Tarier des prés

➤ Renforcer l'éducation des jeunes à l'environnement et au développement durable

Le Parc souhaite renforcer l'éducation des jeunes à l'environnement et au développement durable notamment en développant les interventions en milieu scolaire mais également dans les autres lieux de la vie collective des jeunes. Les richesses patrimoniales et les ressources du Livradois-Forez en constitueront le support.

Le Parc Livradois-Forez s'est engagé à :

- ➔ Définir et accompagner la mise en œuvre d'un parcours éducatif où, à chaque niveau scolaire, correspondront des démarches d'éducation à l'environnement et au développement durable adaptées. Il accompagnera et coordonnera les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable dans les établissements scolaires de son territoire.
- ➔ Accompagner les établissements scolaires volontaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs propres démarches de développement durable, telles que les Agenda 21 scolaires.
- ➔ Inciter les établissements scolaires à multiplier les échanges avec des établissements d'autres villes, d'autres régions et d'autres pays, sur des thématiques liées à l'environnement et au développement durable.
- ➔ Accompagner et soutenir les centres de loisirs sans hébergement, les clubs nature et toute autre structure d'accueil des jeunes, souhaitant mettre en place un projet d'éducation à l'environnement et au développement durable.

➤ Impliquer les habitants dans les actions du Parc

La connaissance du patrimoine naturel, la sensibilisation à l'environnement, la valorisation du patrimoine sont autant de thèmes sur lesquels œuvrent au quotidien et à leur échelle des citoyens et une multitude d'associations. Ces forces vives sont la première richesse du Livradois-Forez. Impliquer les habitants dans les actions du Parc, c'est s'appuyer sur toutes les ressources humaines de son territoire pour mener à bien son projet.

Le Parc Livradois-Forez s'est engagé notamment à :

- ➔ Proposer aux habitants de participer à certaines actions : recensement et suivi de certaines espèces et certains milieux, dans le cadre de sa stratégie sur la nature quotidienne et sur les corridors écologiques (observatoire collaboratif) ; programmes thématiques visant à conforter la biodiversité en réalisant des actions simples et volontaires (restauration et entretien de mares, de haies, maintien des vieux arbres dans le bocage, plantation d'arbres du bocage, de fruitiers ou de vergers hautes tiges avec des variétés du Livradois-Forez...
- ➔ Organiser des formations destinées aux habitants du Livradois-Forez qui souhaitent mieux connaître son rôle, son projet et ses missions afin qu'ils soient ses relais locaux.
- ➔ Conforter le rôle de la Maison du Parc en tant que véritable « lieu de rencontre » ouvert aux habitants, dans lequel seront valorisées les démarches citoyennes réalisées par les acteurs de la société civile et seront organisées des rencontres à l'intention de ces acteurs citoyens.

Glossaire

ABC : Atlas de la Biodiversité Communale

Biodiversité : diversité de toutes les formes du vivant à ses différents niveaux d'organisation

Bryophytes : plantes ne possédant pas de véritable système vasculaire (absence de racines et de vaisseaux). Dans la famille des bryophytes, on trouve les mousses, les hépatiques et les anthocérotes.

Même si certaines structures anatomiques leur permettent de résister à la dessiccation, les Bryophytes sont encore extrêmement dépendantes des milieux humides, ou en tous cas d'une hygrométrie minimale.

Chiroptères : chauves-souris.

Espèce planitaire : espèce présente en plaine (altitude inférieure à 200 m).

Espèce messicole : espèce floristique associée aux moissons.

Flore vasculaire : qui possède des vaisseaux (xylème et phloème) assurant la circulation de la sève.

IPAMAC : Inter PARcs du MASSIF Central - En l'an 2000, les 10 Parcs naturels du Massif central ont créé une association loi 1901, l'IPAMAC pour concourir à l'élaboration d'un projet territorial de développement durable du Massif central, par la mutualisation de moyens au service d'actions concrètes et novatrices. Les Parcs naturels du réseau sont : les Volcans d'Auvergne, le Livradois-Forez, le Pilat, les Monts d'Ardèche, les Grands Causses, les Causses du Quercy, Millevaches en Limousin, le Morvan, le Haut-Languedoc, le Parc national des Cévennes.

Orophytes : plantes inféodées aux massifs montagneux.

Trachéophytes : Le sous-règne des Tracheophyta (Trachéophytes, ou Tracheobionta) associe les deux anciens embranchements des :

- Ptéridophytes (fougères et plantes alliées) ;
- Spermaphytes (plantes à graines) lui-même divisé en Gymnospermes et Angiospermes (plantes à fleurs).

Phytosociologie : discipline botanique qui étudie les communautés végétales, en se basant sur des listes floristiques les plus exhaustives possibles. Elle est l'une des branches de l'étude de la végétation, laquelle peut s'appuyer sur d'autres types d'approches (physionomiques, climatiques, écomorphologiques, agricoles, sylvicoles, etc.).

PNA – PRA : Plan National d'Action pour une espèce – Plan Régional d'Action.

SCAP : stratégie de Création des Aires Protégées.

SRCE : schémas Régionaux de Cohérence Ecologique.

Taxon patrimonial : entité conceptuelle qui est censée regrouper tous les organismes vivants possédant en commun certains caractères taxinomiques ou diagnostiques bien définis.

Trame Verte et Bleue : ou réseau écologique, la Trame Verte et Bleue est composée d'un ensemble de réservoirs de biodiversité et de connexions. C'est aussi un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.

Remerciements

Les diagnostics thématiques concernant les différents groupes d'espèces et les milieux ainsi que le Plan biodiversité du Livradois-Forez ont été élaborés de fin 2010 à juin 2012, avec la contribution des experts suivants que nous remercions chaleureusement :

- Conservatoire National Botanique du Massif Central (végétation et flore),
- Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny (papillons, libellules, coléoptères, amphibiens, reptiles),
- Chauve-Souris Auvergne (chauves-souris),
- Groupe Mammalogique d'Auvergne (mammifères hors chauves-souris),
- Ligue pour la Protection des Oiseaux (oiseaux),
- Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne (espèces exotiques envahissantes, espèces domestiques et cultivées).

Editions disponibles au Parc

Guide « A la découverte de la nature » du Parc naturel régional Livradois-Forez

Posters et Fiches « nature »

Cahiers Techniques :

- Les vergers du Livradois-Forez,
- Futaies irrégulières et jardinées,
- Les Monts du Forez, une montagne d'estive et de nature.

Reboiser dans le Parc naturel régional Livradois-Forez.

Des réseaux écologiques pour préserver la biodiversité

Dépliant Les Hautes-Chaumes du Forez : un espace à découvrir en douceur (véhicules motorisés).

Atlas des richesses naturelles du PNR Livradois-Forez

Bulletins d'information des sites Natura 2000 animés par le Parc

Lettre du SAGE du bassin versant de la Dore

Tourbières, un contrat de restauration et d'entretien : plaquette et film.

La plupart de ces éditions sont consultables sur le site internet du Parc où vous trouverez également différentes études (Trame verte et Bleue par exemple) ainsi que les diagnostics thématiques qui ont servi à l'élaboration du Plan Biodiversité du Parc.

Retrouvez le Plan Biodiversité et les diagnostics thématiques :

www.parc-livradois-forez.org/

Parc naturel régional Livradois-Forez, Territoire de connaissances

Directeur de la publication : Tony Bernard, Président du Parc naturel régional Livradois-Forez, maire de Châteldon.

Coordination, rédaction, édition : Nadine Nogaret et Serge Chaleil, pôle biodiversité-éducation du Parc naturel régional Livradois-Forez

Conception graphique, réalisation : Pauline Gamore, Philippe Boyrivent - Impression : Impression extrême

Crédits photos : C. Amblard pour la Pie grièche grise et P. A. Coumes pour le milieu (couverture), J. L. Mavel, A. Teynié, C. Tomati LPO, J. B. Perret, F. Geiler, B. Calmont, C. Lemarchand, Arthur, J. Martin, E. Faure, C. Combe, M. Thénot, V. Perricard, J. P. Barbarin, N. Lefebvre PNRLF, J. C. Lablanquie, D. Morel, Lemenjoki.

ISBN : 979-10-93059-03-7

Dépôt légal : Avril 2014

Tirage à 1 000 exemplaires

Document imprimé sur papier ecolabellisé



Afin de dresser un diagnostic de la biodiversité présente sur son territoire, le Parc naturel régional Livradois-Forez a mobilisé un groupe d'experts qui ont établi un bilan des connaissances, mis en exergue les enjeux majeurs et proposé des orientations pour les milieux naturels, la flore et les principaux groupes faunistiques du Livradois-Forez.

Sur cette base, le Parc a élaboré et adopté son Plan Biodiversité en juillet 2012, conformément aux prévisions de sa Charte.

Ce Plan Biodiversité et l'étude des réseaux écologiques du Livradois-Forez constituent deux documents de référence qui guideront les actions des communes, de leurs groupements et du Parc jusqu'à 2023.

L'ensemble des documents « ressources » (diagnostics thématiques établis par les experts notamment) et le Plan Biodiversité du Parc, ainsi que les études naturalistes ou autres travaux réalisés par le Parc sont disponibles sur son site internet.

